



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2019-231

PUBLIÉ LE 31 JUILLET 2019

Sommaire

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-07-12-015 - Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2019-195 portant constat de cessation définitive d'activité et caducité de licence de l'officine de pharmacie sise 10 rue du Maréchal Leclerc à LENS (62300) (2 pages)	Page 4
R32-2019-07-29-021 - Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2019-198 portant autorisation de transfert vers la rue Jean Longuet à DON (59272) de l'officine de pharmacie exploitée par la SELARL « PHARMACIE DESMAREST » au 2rue de l'abbé Leman à DON (59272) (2 pages)	Page 7
R32-2019-07-23-021 - Arrêté DOS-SDA n° 2019-291 du 23.07.19 portant constitution du conseil technique de l'IFAS Groupe AHNAC OIGNIES (2 pages)	Page 10
R32-2019-07-08-016 - Arrêté DOS-SDES-GRH-2019-123 modifiant l'arrêté du 8 mars 2019 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de CHAUNY (3 pages)	Page 13
R32-2019-07-29-011 - Arrêté DOSA/2019-263 portant agrément des lieux de stage et des praticiens maîtres de stage pour les étudiants en 3ème cycle des études médicales de la subdivision de Lille (2 pages)	Page 17
R32-2019-07-29-020 - Arrêté n° DOS-SDPerfQual-PDSB-2019-197 autorisant la SAS « AUXILAIR », dont le siège social est situé 14 rue Lavoisier à ANNOEULLIN (59112), à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour son site de rattachement situé 14 rue Lavoisier à ANNOEULLIN (59112) (2 pages)	Page 20
R32-2019-07-29-010 - Avis d'Appel à projets : création de 18 places Lits d'Accueil Médicalisés sur les territoires du Hainaut et de l'Aisne (5 pages)	Page 23
R32-2019-07-25-003 - DÉCISION PORTANT CRÉATION D'UNE ÉQUIPE MOBILE EXPÉRIMENTALE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS EN SITUATION COMPLEXE, ADOSSÉE A L'IME DE COYOLLES, GÉRÉ PAR L'APEI DES 2 VALLÉES (2 pages)	Page 29
R32-2019-07-25-004 - DÉCISION PORTANT CRÉATION D'UNE ÉQUIPE MOBILE EXPÉRIMENTALE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS EN SITUATION COMPLEXE, ADOSSÉE A L'IME PJA DE VENETTE, GÉRÉ PAR LA NOUVELLE FORGE (4 pages)	Page 32
R32-2019-07-30-001 - Décision tarifaire portant fixation de la dotation globale de financement 2019 de ESAT APAJH (3 pages)	Page 37
R32-2019-07-30-002 - Décision tarifaire portant fixation de la dotation globale de financement 2019 de l'ESAT Le Colombier AJP (3 pages)	Page 41
R32-2019-07-30-003 - Décision tarifaire portant fixation de la dotation globale de soins 2019 du SSIAD HIRSON VIVRE CHEZ SOI (4 pages)	Page 45
R32-2019-07-30-004 - Décision tarifaire portant fixation de la dotation globale de soins pour 2019 du SSIAD AUBENTON (4 pages)	Page 50

R32-2019-07-30-005 - Décision tarifaire portant fixation de la dotation globale de soins pour 2019 du SSIAD DE BEAURIEUX (4 pages)	Page 55
R32-2019-07-29-012 - services agréés DES MED ET SANTE AU TRAVAIL CA 4 et 5 juin 2019 (4 pages)	Page 60
R32-2019-07-29-013 - services agréés DES PEDIATRIE CA 4 et 5 juin 2019 (4 pages)	Page 65
R32-2019-07-29-014 - services agréés DES PSY ADDICTO CA 4 et 5 JUIN 2019 (2 pages)	Page 70
R32-2019-07-29-015 - services agréés DES PSY ADULTE CA 4 et 5 juin 2019 (8 pages)	Page 73
R32-2019-07-29-016 - services agréés DES PSY PEDOPSY CA 4 ET 5 JUIN 2019 (3 pages)	Page 82
R32-2019-07-29-017 - services agréés DES SANTE PUBLIQUE CA 4 et 5 juin 2019 (4 pages)	Page 86
R32-2019-07-29-018 - services agréés DESAR CA 4 et 5 juin 2019 (4 pages)	Page 91
R32-2019-07-29-019 - services agréés DESC + MIR CA 4 et 5 juin 2019 (2 pages)	Page 96

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-07-12-015

Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2019-195 portant constat
de cessation définitive d'activité et caducité de licence de
l'officine de pharmacie sise 10 rue du Maréchal Leclerc à
LENS (62300)



Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2019-195 portant constat de cessation définitive d'activité et caducité de licence de l'officine de pharmacie sise 10 rue du Maréchal Leclerc à LENS (62300)

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment l'article L.5125-22 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 août 1943 autorisant l'exploitation d'une officine de pharmacie au 10 rue du Maréchal Leclerc à LENS (62300) et attribuant le numéro de licence 62#000219 à ladite officine ;

Vu la décision du directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France du 23 mai 2019 portant délégations de signature du directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France ;

Vu la lettre réceptionnée le 3 juillet 2019, par laquelle Madame Kathia OKAT déclare la cessation définitive, à compter du 30 juin 2019 à 00h00, de l'activité de l'officine de pharmacie, sise à LENS (62300), 10 rue du Maréchal Leclerc et restituant la licence qui y est attachée ;

Considérant qu'en application de l'article L.5125-22 du code de la santé publique, la cessation définitive de l'activité d'une officine de pharmacie entraîne la caducité de sa licence, laquelle doit être remise au directeur général de l'ARS ;

ARRETE

Article 1er – Est constatée, au 30 juin 2019 à 00h00, la cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise à LENS (62300), 10 rue du Maréchal Leclerc.

Article 2 – La cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise à LENS (62300), 10 rue du Maréchal Leclerc entraîne la caducité de la licence enregistrée sous le numéro 62#000219.

Article 3 – Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- D'un recours gracieux auprès du directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France, sise 556, avenue Willy Brandt – 59777 EURALILLE ;
- D'un recours hiérarchique auprès de la ministre des solidarités et de la santé sise, 14, avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP ;
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 12 JUIL. 2019

Pour le directeur général par intérim de l'ARS
et par délégation,
Le sous-directeur

Pierre BOUSSEMART



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-07-29-021

Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2019-198 portant autorisation de transfert vers la rue Jean Longuet à DON (59272) de l'officine de pharmacie exploitée par la SELARL « PHARMACIE DESMAREST » au 2rue de l'abbé Leman à DON (59272)

Licence n° 59#002364

Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2019-198 portant autorisation de transfert vers les parcelles cadastrales AA28 et AA27 de la rue Jean Longuet à DON (59272) de l'officine de pharmacie exploitée par la SELARL « PHARMACIE DEMAREST » au 2 rue de l'abbé Leman à DON (59272)

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 à L. 5125-5-1 et R. 5125-1 à R. 5125-11 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 novembre 1983 autorisant la création d'une officine de pharmacie au 2 rue de l'abbé Leman à DON (59272) et attribuant le numéro de licence 59#001432 à ladite officine ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France ;

Vu la décision du directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France du 23 mai 2019 portant délégations de signature du directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France ;

Vu la demande de transfert d'officine de pharmacie, vers les parcelles cadastrales AA28 et AA27 de la rue Jean Longuet à DON (59272), déposée par Madame Vinciane DEMAREST, pharmacien gérant, pour l'officine de pharmacie exploitée par la SELARL « PHARMACIE DEMAREST » au 2 rue de l'abbé Leman de la même commune enregistrée, au vu de l'état complet du dossier, le 4 avril 2019 à 14h42 ;

Vu l'avis de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France en date du 9 mai 2019 ;

Vu l'avis de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine en date du 29 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens en date du 13 juin 2019 ;

Considérant que la commune de DON (59272) compte une population municipale de 1 307 habitants, selon le dernier recensement paru au journal officiel, et une seule officine de pharmacie ;

Considérant que l'opération de transfert de l'officine de pharmacie de la commune de DON (59272), du 2 rue de l'abbé Leman vers les parcelles cadastrales AA28 et AA27 de la rue Jean Longuet de la même commune s'effectue dans des locaux distants d'environ 210 mètres, en un lieu visible et accessible ;

Considérant que ce transfert d'officine de pharmacie dans la même commune ne modifiera pas de façon substantielle la desserte pharmaceutique des habitants de la commune de DON (59272) et qu'il permettra, conformément à l'article L.5125-3 du code de la santé publique, de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de ces habitants ;

Considérant que l'accès à la nouvelle officine est aisé ou facilité par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;

Considérant que les locaux de la nouvelle officine remplissent les conditions d'accessibilité mentionnées à l'article L. 111-7-3 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que les conditions minimales d'installation prévues par décret ;

Considérant que les locaux de la nouvelle officine permettent la réalisation des missions prévues à l'article L. 5125-1-1 A du présent code et garantissent un accès permanent du public en vue d'assurer un service de garde et d'urgence ;

Considérant que le transfert d'officine de pharmacie, du 2 rue de l'abbé Leman vers les parcelles cadastrales AA28 et AA27 de la rue Jean Longuet à DON (59272), sollicité par Madame Vinciane DEMAREST, pharmacien gérant, pour l'officine de pharmacie exploitée par la SELARL « PHARMACIE DEMAREST », peut, en application de l'article L.5125-3 du code de la santé publique, être autorisé ;

ARRETE

Article 1^{er} – Le transfert vers les parcelles cadastrales AA28 et AA27 de la rue Jean Longuet à DON (59272) de l'officine de pharmacie actuellement exploitée au 2 rue de l'abbé Leman à DON (59272) par la SELARL « PHARMACIE DEMAREST » représentée par Madame Vinciane DEMAREST, est autorisé.

Article 2 – La présente autorisation ne prend effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de sa notification. A l'issue de ce délai de trois mois, l'officine dont le transfert a été autorisé doit être effectivement ouverte au public dans les deux ans à compter de la notification de l'arrêté de licence. Cette période peut être prolongée par le directeur général de l'ARS en cas de force majeure constatée.

Article 3 – Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- D'un recours gracieux auprès du directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France, sise 556, avenue Willy Brandt – 59777 EURAILLE ;
- D'un recours hiérarchique auprès de la ministre des solidarités et de la santé sise, 14, avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP ;
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 – Toute modification des conditions d'installation de l'officine relative à la surface des locaux, à l'ajout ou la suppression d'un local de stockage au sens de l'article R. 5125-8 du code de la santé publique, aux aménagements du bâti, ou liée à la réalisation d'une nouvelle activité, devra être préalablement déclarée à l'ARS par le pharmacien exploitant l'officine.

Article 5 – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et qui sera notifié à Madame Vinciane DEMAREST.

Fait à Lille, le **29 JUIL. 2019**

Pour le directeur général par intérim de l'ARS
et par délégation,
Le Sous-Directeur

Pierre BOUSSEMART

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-07-23-021

Arrêté DOS-SDA n° 2019-291 du 23.07.19 portant
constitution du conseil technique de l'IFAS Groupe
AHNAC OIGNIES

*Arrêté DOS-SDA n° 2019-291 du 23.07.19 portant constitution du conseil technique de l'IFAS
Groupe AHNAC OIGNIES*

**ARRETE DOS-SDA N° 2019-291 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL TECHNIQUE
DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS GROUPE ANHAC OIGNIES**

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la décision du directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France du 23 mai 2019 portant délégations de signature du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE :

Article 1 :

Le conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants Groupe AHNAC de Oignies est composé, pour l'année 2019, ainsi qu'il suit :

- le directeur général par intérim de l'agence régionale de santé ou son représentant, président ;
- le directeur de l'institut de formation d'aides-soignants ;
- un représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant ;
- un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs :
 - titulaire : Monsieur Denis SZPACZYNSKI
 - suppléant : Madame Caroline ANNOOT
- un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage :
 - titulaire : Monsieur Jacques MERIAUX, Aide-Soignant au Centre de Réadaptation Les Hautois à Oignies
 - suppléant : Madame Isabelle HERZEL, Aide-Soignante au Centre de Réadaptation Les Hautois à Oignies
- deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :
 - titulaires : Madame Virginie PATERNOGA et Monsieur Alexandre KACZMAREK
 - suppléants : Monsieur Clément GERNOLLE et Madame Clémence HAIN
- le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant.

Article 2 : Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'institut de formation d'aides-soignants Groupe ANHAC de Oignies pour diffusion auprès des membres du conseil technique et affichage dans ses locaux.

Article 5 : Le directeur de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé (ARS) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à LILLE, le 23 juillet 2019

Pour le Directeur Général par intérim et par délégation,
La Sous-Directrice de l'Ambulatoire



Dr Nathalie DE POUVOURVILLE

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-07-08-016

Arrêté DOS-SDES-GRH-2019-123 modifiant l'arrêté du 8 mars 2019 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de CHAUNY

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2019-123 MODIFIANT L'ARRETE DU 8 MARS 2019
FIXANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE
CHAUNY**

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DESMS n° 2010/9 du 3 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Chauny ;

Vu l'arrêté DESMS n° 2010/9 bis du 7 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Chauny ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2019-77 du 8 mars 2019 modifiant l'arrêté du 3 mars 2017 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Chauny ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la décision du directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France du 23 mai 2019 portant délégations de signature du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de l'Aisne concernant les catégories de personnes qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant le décès survenu le 5 mai 2019 de Monsieur Gilles BOUTANTIN, représentant des usagers désigné par le Préfet de l'Aisne ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 8 mars 2019 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Chauny, est modifié comme suit :

La phrase « Monsieur Gilles BOUTANTIN (UDAF) et Monsieur Philippe BONHEMME, en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet de l'Aisne » est remplacée par « Monsieur Philippe BONHEMME (Union Départementale des Retraités de l'Aisne), représentant des usagers désigné par le Préfet de l'Aisne et un membre en attente de désignation ».

Article 2 :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Chauny est celle fixée en annexe 1.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier de Chauny sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **- 8 JUL. 2019**

Pour le Directeur Général par intérim et par délégation,

La Sous Directrice



Magali LONGUEPEE

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

I-Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Alban DELFORGE, représentant de la commune siège de l'établissement,
- Monsieur Bernard BRONCHAIN, représentant de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère,
- Monsieur Luc LANOUILH, représentant du Conseil départemental,

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le Docteur Catherine LETRILLARD, représentante de la commission médicale d'établissement
- Madame Corinne POURRIER, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques
- Madame Laurence MASCOLI, représentante désignée par les organisations syndicales

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur Jacques MARQUETTE en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie,
- Monsieur Philippe BONHEMME, (Union Départementale des Retraités de l'Aisne) représentant des usagers désigné par le Préfet de l'Aisne, et un membre en attente de désignation.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-07-29-011

Arrêté DOSA/2019-263 portant agrément des lieux de stage et des praticiens maîtres de stage pour les étudiants en 3ème cycle des études médicales de la subdivision de Lille

Arrêté DOSA/2019-263 portant agrément des lieux de stage et des praticiens maîtres de stage pour les étudiants en 3ème cycle des études médicales de la subdivision de Lille

**ARRETE DOSA/2019-263 PORTANT AGREMENT DES LIEUX DE STAGE
ET DES PRATICIENS MAITRES DE STAGE
POUR LES ETUDIANTS EN TROISIEME CYCLE DES ETUDES MEDICALES
DE LA SUBDIVISION DE LILLE**

Le Directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France

- Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L 6153-1 et R 6153-1 et suivants ;
- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L 632-1 et suivants et R 632-1 et suivants ;
- Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu l'arrêté du 13 avril 2010 portant compétence du directeur général de l'agence régionale de santé en matière d'organisation du troisième cycle des études médicales ;
- Vu l'arrêté du 4 février 2011 modifié relatif à la commission de subdivision et à la commission d'évaluation des besoins de formation du troisième cycle des études de médecine ;
- Vu l'arrêté du 4 février 2011 modifié relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales ;
- Vu l'arrêté du 12 avril 2017 modifié portant organisation du troisième cycle des études de médecine ;
- Vu l'arrêté du 21 avril 2017 modifié relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine ;
- Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu la décision du directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France du 28 mai 2019 portant délégations de signature du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu l'arrêté DOSA/2017-783 du 27 décembre 2017 portant composition de la commission de subdivision en vue de l'agrément des terrains de stage de la subdivision de Lille ;
- Vu les avis de la commission de subdivision pour l'agrément des lieux de stage et des praticiens maîtres de stage pour les internes de médecine et notamment ceux rendus les 4 et 5 juin 2019 ;
- Sur proposition du directeur de l'offre de soins ;

.../...

ARRETE

ARTICLE 1 – Conformément aux dispositions des articles 5 et 6 de l'arrêté du 4 février 2011 modifié relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales, ainsi qu'aux dispositions du chapitre 5, section 2, article 32 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine, les lieux de stage et les praticiens maîtres de stage des universités mentionnés sur les listes figurant en annexe du présent arrêté, sont agréés pour la formation pratique des internes de médecine.


ARTICLE 2 – Conformément à l'arrêté du 21 avril 2017 modifié relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômés d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômés et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine, les services agréés pour la phase socle et la phase d'approfondissement sont agréés systématiquement à titre complémentaire pour les diplômés d'études spécialisées, tel que prévu par les maquettes.

ARTICLE 3 – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} novembre 2019.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 5 – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux directeurs des établissements de santé et des organismes extra-hospitaliers et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **29 JUL. 2019**


Arnaud Corvaisier

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-07-29-020

Arrêté n° DOS-SDPerfQual-PDSB-2019-197 autorisant la
SAS « AUXILAIR », dont le siège social est situé 14 rue
Lavoisier à ANNOEULLIN (59112), à dispenser à
domicile de l'oxygène à usage médical pour son site de
rattachement situé 14 rue Lavoisier à ANNOEULLIN
(59112)

Arrêté n° DOS-SDPerfQual-PDSB-2019-197 autorisant la SAS « AUXILAIR », dont le siège social est situé 14 rue Lavoisier à ANNOEULLIN (59112), à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour son site de rattachement situé 14 rue Lavoisier à ANNOEULLIN (59112)

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le Code de la Santé Publique et notamment, les articles L.4211-5, L.5232-3, D.5232-1 à D.5232-12 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des ARS ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2006 définissant les modalités de la délivrance mentionnée aux articles D.5232-10 et D.5232-12 du code de la santé publique et fixant la liste des matériels et services prévue à l'article L.5232-3 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France;

Vu la décision du directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France du 23 mai 2019 portant délégations de signature du directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France ;

Vu la demande, réceptionnée par l'ARS le 1er avril 2019, de la SAS « AUXILAIR », représentée par Monsieur Ziad BOU KHALED, Président de la société AUXILAIR, en vue d'être autorisée à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement sis 14 rue Lavoisier à ANNOEULLIN (59112), dans le cadre du transfert d'activité du site de LESQUIN ;

Vu les éléments complémentaires reçus par l'ARS Hauts-de-France par mail le 10 avril 2019 ;

Vu l'ensemble des pièces transmises pour l'étude du dossier ;

Vu l'avis du pharmacien inspecteur en date du 16 juillet 2019 relatif à la demande d'autorisation à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement d'ANNOEULLIN (59112), déposée par la SAS « AUXILAIR » ;

Vu l'avis du Conseil central de la Section D de l'ordre national des Pharmaciens en date du 9 juillet 2019 ;

Considérant qu'il ressort du dossier déposé par la société AUXILAIR que le fonctionnement de la structure se fera en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical ;

Considérant que, dès lors que l'activité de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical aura débuté sur le site d'ANNOEULLIN, l'activité réalisée sur le site situé 189/235 rue de la Haie Plouvier à LESQUIN (59810) devra cesser concomitamment ;

ARRETE

Article 1 – La SAS « AUXILAIR » dont le siège social est situé 14 rue Lavoisier à ANNOEULLIN (59112) est autorisée, à compter de la cessation d'activité réalisée sur son site de rattachement sis 189/235 rue de la Haie Plouvier à LESQUIN (59810), à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical, pour son site de rattachement sis 14 rue Lavoisier à ANNOEULLIN (59112), selon les modalités déclarées dans la demande susvisée.

Ce site de rattachement de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical implanté 14 rue Lavoisier à ANNOEULLIN (59112) :

- dessert, depuis son lieu d'implantation, une aire géographique correspondant à trois départements de la région Hauts de France : l'Aisne (02), le Nord (59), et le Pas-de-Calais (62) dans la limite du délai de trois heures maximum pour l'intervention au domicile des patients depuis le site de rattachement, dans les conditions habituelles de circulation ;

Article 2 – Le temps de présence du pharmacien responsable sera à adapter aux exigences des bonnes pratiques en fonction de l'évolution du nombre de patients approvisionnés par le site. Cette activité sera à déclarer annuellement à l'ARS Hauts-de-France selon les modalités prévues par les bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical.

Article 3 – Toute modification non substantielle des éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'ARS Hauts-de-France. Les autres modifications font l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès de l'ARS Hauts-de-France.

Article 4 – Les activités de ce site doivent être réalisées en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires du code de la santé publique et des bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical en vigueur.
Toute infraction à ces dispositions peut entraîner la suspension ou la suppression de la présente autorisation.

Article 5 – Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France, sise 556, avenue Willy Brandt – 59777 EURALILLE ;
- d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, sis 14 avenue Duquesne – 75350 Paris 07 SP ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet. Ces recours ne suspendent pas l'application du présent arrêté.

Article 6 – Monsieur le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France-et qui sera notifié à Monsieur Ziad BOU KHALED, Président de la société AUXILAIR.

Fait à Lille, le **29 JUL, 2019**

Pour le directeur général par intérim de l'ARS
et par délégation,
Le sous-directeur

Pierre BOUSSEMARY

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-07-29-010

Avis d'Appel à projets : création de 18 places Lits
d'Accueil Médicalisés sur les territoires du Hainaut et de
l'Aisne

*Création de 18 places de Lits d'Accueil Médicalisés sur les territoires du Hainaut et de l'Aisne
sur les territoires du Hainaut et de l'Aisne*

AVIS D'APPEL A PROJETS

Création de 18 places de Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) sur les territoires du Hainaut et de l'Aisne

Autorité compétente pour délivrer l'autorisation :

Monsieur le Directeur Général par intérim
Agence Régionale de Santé Hauts-de-France
556 avenue Willy Brandt
59777 EURALILLE
Standard : 0 809 402 032

Service en charge du suivi de l'appel à projets :

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France
Direction de la Prévention et de la Promotion de la Santé
Sous-direction Parcours Addictions et Personnes en Difficultés Spécifiques
Service Personnes en Difficultés Spécifiques

Pour toutes questions :

✉ : ARS-HDF-PPS-ADDICTIONS-AAP@ars.sante.fr
📄 : Agence Régionale de Santé Hauts-de-France
Direction de la Prévention et de la Promotion de la Santé
Sous-direction Parcours Addictions et Personnes en Difficultés Spécifiques
Service Personnes en Difficultés Spécifiques
556 avenue Willy Brandt
59777 EURALILLE

Clôture de l'appel à projets : jeudi 10 octobre 2019

NB : jusqu'à 16h en cas de dépôt sur place / cachet de la Poste faisant foi en cas d'envoi postal

CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA PROCÉDURE D'APPEL A PROJETS

30 juillet 2019 : publication de l'avis d'appel à projets au Recueil des Actes Administratifs de la région Hauts-de-France.

2 octobre 2019 : date limite de demandes de précisions complémentaires par les candidats par messagerie à l'adresse suivante : ars-hdf-pps-addictions-aap@ars.sante.fr

4 octobre 2019 : date limite de diffusion des précisions à l'ensemble des candidats

10 octobre 2019 : date limite de dépôt des dossiers

17 décembre 2019 : date prévisionnelle de la commission de sélection

NB : La notification de la décision interviendra au plus tard dans les six mois suivant la date limite de dépôt des dossiers.

ANNEXES :

Annexe 1 : cahier des charges
Annexe 2 : critères de sélection

Fait à Lille, le

29 JUL. 2019

Pour le Directeur Général par intérim de l'ARS Hauts-de-France
et par délégation,
la Directrice de la Prévention et de la Promotion de la santé,



Sylviane STRYNCKX

OBJET DE L'APPEL A PROJETS

Contexte

Le Programme Régional de l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) 2018-2023, intégré au Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028, a notamment pour objectif de structurer une offre spécifique « passerelle » vers le droit commun sur les territoires pour les personnes les plus démunies.

Dans la région Hauts-de-France, un premier dispositif LAM de 25 places est implanté sur le territoire de démocratie sanitaire de Métropole-Flandres (territoire de proximité de Lille) et deux autres dispositifs de 18 places ont récemment été autorisés dans le Pas-de-Calais et la Somme.

Objet

Le présent appel vise à renforcer l'offre régionale en LAM en autorisant la création de 18 places sur les territoires regroupés de l'offre médico-sociale de Cambrai, Maubeuge (territoire de démocratie sanitaire du Hainaut), et de Saint-Quentin-Hirson (territoire de démocratie sanitaire de l'Aisne).

Les 18 places devront être implantées sur un des territoires de proximité de l'offre médico-sociale suivants : Cambrai, Maubeuge, Saint-Quentin-Hirson.

Les LAM ont vocation à étendre leur recrutement à l'ensemble de la région.

La capacité n'est pas sécable ; l'autorisation sera délivrée à un seul organisme gestionnaire.

L'appel à projets s'inscrit dans le cadre des articles L313-1 et suivants et R313-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles et s'adresse aux établissements et services relevant du 9° de l'article L312-1 du CASF.

INSTRUCTION, CRITÈRES DE SÉLECTION ET MODALITÉS DE NOTATION

Instruction

Les projets seront analysés par les instructeurs désignés par le Directeur Général par intérim de l'ARS Hauts-de-France qui seront chargés :

- de vérifier la recevabilité, la régularité administrative et la complétude du dossier, conformément aux articles R313-5 et suivants du code de l'action sociale et des familles,
- de vérifier l'éligibilité du projet au regard des critères définis dans le cahier des charges,
- d'analyser au fond les projets en fonction des critères de sélection mentionnés dans l'annexe II.

Les projets, dont le dossier aura été déclaré complet, feront l'objet d'un examen par la commission d'information et de sélection dont la composition sera fixée par décision du Directeur Général par intérim de l'ARS Hauts-de-France.

Sélection et notation

Afin de garantir le principe d'égalité de traitement et de transparence des procédures, les critères de sélection et les modalités de notation sont détaillés dans le cahier des charges (annexe 1) et dans la grille d'analyse (annexe 2).

Commission d'information et de sélection

La composition de la commission fera l'objet d'un arrêté signé par le Directeur Général par intérim de l'ARS Hauts-de-France, et publié :

- sur le site Internet de l'ARS Hauts-de-France ;
- au Recueil des Actes Administratifs de la région Hauts-de-France.

Le classement des projets proposé par la commission d'information et de sélection sera publié dans les mêmes conditions.

En application de l'article R 313-6 du CASF, les décisions de refus préalables seront notifiées dans un délai de huit jours suivant la réunion de la commission.

Décision d'autorisation

Conformément à l'article L313-4 du code de l'action sociale et des familles, le Directeur Général par intérim de l'ARS Hauts-de-France prendra la décision d'autorisation sur la base du classement établi par la commission de sélection.

MODALITÉS DE CONSULTATION ET DE CANDIDATURE

Consultation

L'avis d'appel à projets sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

L'avis ainsi que ses annexes sont consultables et téléchargeables sur le site de l'ARS Hauts-de-France.

Sur demande auprès du service en charge de l'appel à projets, le cahier des charges pourra également être transmis par mail ou par courrier dans un délai de huit jours suivant la demande.

Des précisions complémentaires peuvent être demandées par les candidats par messagerie à l'adresse suivante : ARS-HDF-PPS-ADDICTIONS-AAP@ars.sante.fr

Les réponses aux précisions complémentaires seront communiquées à l'ensemble des candidats par le biais d'une foire aux questions accessible sur le site de l'ARS Hauts-de-France, à l'adresse suivante : <https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/>

Modalités de dépôt des réponses et pièces justificatives exigibles

Chaque dossier de candidature comprendra **deux parties distinctes** :

1ère partie : les éléments permettant d'identifier le candidat et le projet :

- la fiche d'inscription reprise en annexe du cahier des charges
- l'identité du promoteur, qualité, adresse et contacts
- l'identité du service, implantation
- le territoire visé

2^{ème} partie : les éléments de réponse à l'appel à projets :

La liste des documents devant être transmis par le candidat est précisée dans le cahier des charges.

Le dépôt des réponses doit se faire en **2 exemplaires**, chaque exemplaire étant composé des 2 parties présentées ci-dessus

Attention, la partie n°2 devra obligatoirement être insérée dans une sous-enveloppe cachetée avec la mention « NE PAS OUVRIR » et sera ouverte à l'issue de la période de dépôt.

NB : les dossiers de candidatures doivent également être transmis sur clé USB.

Les réponses peuvent être adressées de 2 façons différentes :

1. *Envoi par courrier en recommandé avec accusé de réception* à l'adresse suivante :

**Agence Régionale de Santé Hauts-de-France
Direction de la Prévention et de la Promotion de la Santé
Service Personnes en Difficultés Spécifiques
AAP – Médico-Social
556 avenue Willy Brandt
59 777 EURALILLE**

2. *Dépôt sur place* au siège de l'ARS Hauts-de-France, 556 avenue Willy Brandt – 59 777 EURALILLE, 2^{ème} étage – service Personnes en Difficultés Spécifiques

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-07-25-003

**DÉCISION PORTANT CRÉATION D'UNE ÉQUIPE
MOBILE EXPÉRIMENTALE POUR ENFANTS ET
ADOLESCENTS EN SITUATION COMPLEXE,
ADOSSÉE A L'IME DE COYOLLES, GÉRÉ PAR
L'APEI DES 2 VALLÉES**

DÉCISION PORTANT CRÉATION D'UNE ÉQUIPE MOBILE EXPÉRIMENTALE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS EN SITUATION COMPLEXE, ADOSSÉE A L'IME DE COYOLLES, GÉRÉ PAR L'APEI DES 2 VALLÉES

Le Directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L312-1, L313-1 à L313-9, R 313-1 à R 313-10, et D 313-2 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les Unions Régionales de Professionnels de Santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions Régionales de Professionnels de Santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu la décision du 24 octobre 2016 relative au renouvellement d'autorisation de l'IME Hubert Pannecoucke à Coyolles, géré par l'APEI des 2 vallées ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé de la Région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la décision du 23 mai 2019 portant délégations de signature du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'avis d'appel à projets du 05 novembre 2018 relatif à la création de trois équipes mobiles pour enfants et adolescents en situation complexe, adossées à un internat en IME ou ITEP sur les territoires de démocratie sanitaire Aisne, Oise et Somme, à titre expérimental ;

Vu les quatre projets déposés, dont deux projets déposés sur le territoire de démocratie de l'Aisne ;

Vu l'avis de classement de la commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociale du 13 juin 2019 ;

Considérant que le projet déposé par l'APEI des 2 vallées s'inscrit dans les objectifs du cahier des charges et montre :

- une bonne compréhension de l'articulation nécessaire, au regard des principes de subsidiarité et de coresponsabilité, entre l'équipe mobile et les autres réponses médico-sociales du territoire ;
- une dimension partenariale ancrée et installée, notamment, avec les acteurs de la psychiatrie,
- une formalisation des modalités de fonctionnement afin de répondre à la nécessaire réactivité de l'équipe mobile ;
- une projection de l'activité prévisionnelle de l'équipe mobile.

Considérant que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le CASF et prévoit les démarches d'évaluation et les systèmes d'information respectivement prévus aux articles L. 312-8 et L. 312-9 du CASF ;

Considérant que le projet présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le montant des dotations octroyées par la CNSA ;

Considérant que la présente autorisation sera assortie de conditions particulières imposées dans l'intérêt des enfants accompagnés et déclinées dans la notification de la présente autorisation ;

DÉCIDE

Article 1 : L'APEI des 2 vallées est autorisée à créer, à titre expérimental, une équipe mobile pour enfants et adolescents en situation complexe sur le territoire de démocratie sanitaire de l'Aisne, rattachée à l'IME Hubert Pannecoucke de Coyolles.

Article 2 : Cette opération sera enregistrée au FINESS :
Numéro de l'entité juridique (EJ) : 020016101
Numéro de l'établissement (ET) : 020000444

Article 3 : En application de l'article L.313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée de validité de l'autorisation initiale n'est pas prorogée.

Article 4 : Conformément à l'article L313-7 du Code de l'action sociale et des familles, l'autorisation à titre expérimental est accordée pour une durée de 5 ans, renouvelable au vu des résultats positifs d'une évaluation.

Article 5 : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat positif de la visite de conformité mentionnée à l'article L.313-6 du code de l'action sociale et des familles dont les conditions de mise en œuvre sont prévues par les articles D.313-11 à D.313-14 du présent code.

Article 6 : Un bilan annuel du dispositif expérimental sera réalisé et communiqué à l'autorité détentrice de l'autorisation

Article 7 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, devra être porté à la connaissance du Directeur Général par intérim de l'ARS Hauts-de-France, conformément à l'article L 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 8 : La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec demande d'accusé de réception au représentant légal de l'APEI des 2 vallées – 1 rue Queue d'Ham – 02600 COYOLLES.

Article 9 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 10 : Le Directeur de l'offre médico-sociale de l'ARS est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France et dont copie sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lille-Douai,
- Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aisne,
- Madame la Directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aisne,
- Monsieur le Maire de Coyolles.

Fait à Lille, le 25 JUL. 2019

Le Directeur général par intérim
de l'ARS Hauts-de-France


Arnaud CORVAISIER

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-07-25-004

**DÉCISION PORTANT CRÉATION D'UNE ÉQUIPE
MOBILE EXPÉRIMENTALE POUR ENFANTS ET
ADOLESCENTS EN SITUATION COMPLEXE,
ADOSSÉE A L'IME PJA DE VENETTE, GÉRÉ PAR LA
NOUVELLE FORGE**

DÉCISION PORTANT CRÉATION D'UNE ÉQUIPE MOBILE EXPÉRIMENTALE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS EN SITUATION COMPLEXE, ADOSSÉE A L'IME PJA DE VENETTE, GÉRÉ PAR LA NOUVELLE FORGE

Le Directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L312-1, L313-1 à L313-9, R 313-1 à R 313-10, et D 313-2 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les Unions Régionales de Professionnels de Santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions Régionales de Professionnels de Santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté n°D-PRPS-MS-GDR-HD-DT60-14-009 du 02 juillet 2014 portant autorisation de création d'un IME de 15 places et d'un ITEP de 15 places par transformation de 30 places de l'IRPR de Longueuil-Annel géré par La Nouvelle Forge ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé de la Région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la décision du 23 mai 2019 portant délégations de signature du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'avis d'appel à projets du 05 novembre 2018 relatif à la création de trois équipes mobiles pour enfants et adolescents en situation complexe, adossées à un internat en IME ou ITEP sur les territoires de démocratie sanitaire Aisne, Oise et Somme, à titre expérimental ;

Vu les quatre projets déposés, dont deux projets déposés sur le territoire de démocratie de l'Oise ;

Vu l'avis de classement de la commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociale du 13 juin 2019 ;

Considérant que le projet déposé par La Nouvelle Forge s'inscrit dans les objectifs du cahier des charges et montre :

- une réponse innovante qui s'appuie sur une expérience éprouvée dans l'accompagnement des enfants et adolescents en situations complexes ;
- une bonne compréhension de l'articulation nécessaire, au regard des principes de subsidiarité et de coresponsabilité, entre l'équipe mobile et les autres dispositifs médico-sociaux ;
- une approche partenariale ancrée et installée, notamment, avec les acteurs de la psychiatrie du territoire ;

- une formalisation des modalités de fonctionnement afin de répondre à la nécessaire réactivité de l'équipe mobile ;
- une projection de l'activité prévisionnelle de l'équipe mobile

Considérant que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le CASF et prévoit les démarches d'évaluation et les systèmes d'information respectivement prévus aux articles L. 312-8 et L. 312-9 du CASF ;

Considérant que le projet présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le montant des dotations octroyées par la CNSA ;

Considérant que la présente autorisation sera assortie de conditions particulières imposées dans l'intérêt des enfants accompagnés et déclinées dans la notification de la présente autorisation ;

DÉCIDE

Article 1 : La Nouvelle Forge est autorisée à créer, à titre expérimental, une équipe mobile pour enfants et adolescents en situation complexe sur le territoire de démocratie sanitaire de l'Oise, rattachée à l'IME PJA de Venette.

Article 2 : Cette opération sera enregistrée au FINESS :

Numéro de l'entité juridique (EJ) : 60 010 704 9

Numéro de l'établissement (ET) : 60 001 313 0

Article 3 : En application de l'article L.313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée de validité de l'autorisation initiale n'est pas prorogée.

Article 4 : Conformément à l'article L313-7 du Code de l'action sociale et des familles, l'autorisation à titre expérimental est accordée pour une durée de 5 ans, renouvelable au vu des résultats positifs d'une évaluation.

Article 5 : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat positif de la visite de conformité mentionnée à l'article L.313-6 du code de l'action sociale et des familles dont les conditions de mise en œuvre sont prévues par les articles D.313-11 à D.313-14 du présent code.

Article 6 : Un bilan annuel du dispositif expérimental sera réalisé et communiqué à l'autorité détentrice de l'autorisation.

Article 7 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, devra être porté à la connaissance du Directeur Général par intérim de l'ARS Hauts-de-France, conformément à l'article L 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 8 : La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec demande d'accusé de réception au représentant légal de La Nouvelle Forge, Les Marches de l'Oise - Bâtiment Madrid – 100 rue Louis Blanc - 60160 MONTATAIRE.

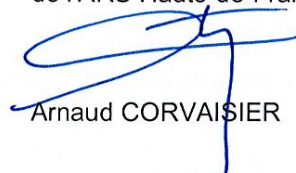
Article 9 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 10 : Le Directeur de l'offre médico-sociale de l'ARS est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France et dont copie sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lille-Douai,
- Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise,
- Madame la Directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Oise,
- Monsieur le Maire de Venette.

Fait à Lille, le 25 JUL. 2019

Le Directeur général par intérim
de l'ARS Hauts-de-France



Arnaud CORVAISIER

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-07-30-001

Décision tarifaire portant fixation de la dotation globale de
financement 2019 de ESAT APAJH



**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2019 DE
ESAT SAINT QUENTIN SERVICES APAJH - 020003786**

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code de la Sécurité Sociale ;

Vu la loi n°2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019 ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 11 mars 2019 portant cessation de fonction de la directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – Mme RICOMES (Monique) ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'instruction ministérielle du 25 avril 2019 publiée au BO le 11 mai 2019 relative aux orientations de l'exercice 2019 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;

Vu la décision du 23 mai 2019 portant délégation de signature du Directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 14 mai 2019 fixant pour l'année 2019 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code, publié au journal officiel du 4 juin 2019 ;

Vu la décision n°2019-08 du 15 mai 2019 relative aux dotations régionales limitatives 2019 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2019, publiée au journal officiel du 6 juin 2019 ;

Vu la décision de renouvellement d'autorisation en date du 24 octobre 2016 d'une structure dénommée ESAT SAINT QUENTIN SERVICES APAJH (020003786), sise ZAC Bois de la Chocque 10 Avenue Archimède 02100 Saint-Quentin et gérée par l'entité dénommée FEDERATION DES APAJH (750050916) ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 25 octobre 2018 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée ESAT SAINT QUENTIN SERVICES APAJH (020003786), pour l'exercice 2019 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 4 juillet 2019 par l'ARS ;

Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 9 juillet 2019 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 15 juillet 2019 ;

DECIDE

Article 1 – La dotation globale de financement s'élève à **1 207 265,51 €** pour l'exercice budgétaire 2019, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée ESAT SAINT QUENTIN SERVICES APAJH (020003786) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	226 119,28
	- dont CNR	
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	765 970,63
	- dont CNR	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	279 255,27
	- dont CNR	
	Reprise de déficits	0,00
	TOTAL Dépenses	1 271 345,18
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	1 207 265,51
	- dont CNR	
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	22 620,22
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	41 111,16
	TOTAL Recettes	1 270 996,89

Dépenses exclues du tarif : 348,29 €

Article 2 – La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de financement et versée par l'assurance maladie s'établit à 100 605,46 €.

Article 3 – La dotation globale de financement reconductible à compter du 1^{er} janvier 2020 s'élèvera à 1 207 265,51 €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième de la dotation globale de soins de 100 605,46 €.

Article 4 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 – La présente décision sera notifiée à l'entité gestionnaire FEDERATION DES APAJH (750050916) et à la structure dénommée ESAT SAINT QUENTIN SERVICES APAJH (020003786).

Article 6 – Le directeur de l'offre médico-sociale est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Laon, le **30 JUIL. 2019**

Pour le Directeur Général par intérim et par délégation,
La responsable du Pôle de Proximité,

Martine LAUBERT

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-07-30-002

Décision tarifaire portant fixation de la dotation globale de
financement 2019 de l'ESAT Le Colombier AJP



**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2019 DE
ESAT Le Colombier ORIGNY STE BENOITE AJP - 020004792**

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code de la Sécurité Sociale ;

Vu la loi n°2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019 ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 11 mars 2019 portant cessation de fonction de la directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – Mme RICOMES (Monique) ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'instruction ministérielle du 25 avril 2019 publiée au BO le 11 mai 2019 relative aux orientations de l'exercice 2019 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;

Vu la décision du 23 mai 2019 portant délégation de signature du Directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 14 mai 2019 fixant pour l'année 2019 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code, publié au journal officiel du 4 juin 2019 ;

Vu la décision n°2019-08 du 15 mai 2019 relative aux dotations régionales limitatives 2019 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2019, publiée au journal officiel du 6 juin 2019 ;

Vu la décision de renouvellement d'autorisation en date du 24 octobre 2016 d'une structure dénommée ESAT Le Colombier ORIGNY STE BENOITE AJP (020004792), sise 15 rue Pasteur 02390 Origny-Sainte-Benoite et gérée par l'entité dénommée A.J.P. (020005229) ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 29 octobre 2018 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée ESAT Le Colombier ORIGNY STE BENOITE AJP (020004792), pour l'exercice 2019 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 4 juillet 2019 par l'ARS ;

Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 12 juillet 2019 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 15 juillet 2019 ;

DECIDE

Article 1 – La dotation globale de financement s'élève à **692 431,58 €** pour l'exercice budgétaire 2019, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée ESAT Le Colombier ORIGNY STE BENOITE AJP (020004792) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	86 668,29
	- dont CNR	
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	530 448,76
	- dont CNR	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	94 465,63
	- dont CNR	
	Reprise de déficits	18 015,90
	TOTAL Dépenses	729 598,58
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	692 431,58
	- dont CNR	
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	37 167,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	Reprise d'excédents	0,00
		TOTAL Recettes

Article 2 – La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de financement et versée par l'assurance maladie s'établit à 57 702,63 €.

Article 3 – La dotation globale de financement reconductible à compter du 1^{er} janvier 2020 s'élèvera à 674 415,68 €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième de la dotation globale de soins de 56 201,31 €.

Article 4 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

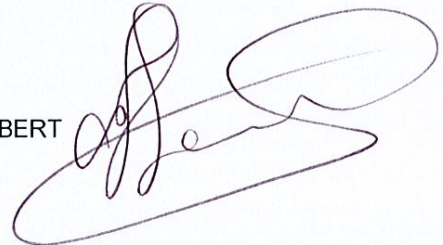
Article 5 – La présente décision sera notifiée à l'entité gestionnaire A.J.P. (020005229) et à la structure dénommée ESAT Le Colombier ORIGNY STE BENOITE AJP (020004792).

Article 6 – Le directeur de l'offre médico-sociale est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Laon, le **30 JUIL. 2019**

Pour le Directeur Général par intérim et par délégation,
La responsable du Pôle de Proximité

Martine LAUBERT



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-07-30-003

Décision tarifaire portant fixation de la dotation globale de
soins 2019 du SSIAD HIRSON VIVRE CHEZ SOI

DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE SOINS POUR 2019

DU SSIAD HIRSON "VIVRE CHEZ SOI" à Hirson

FINESS : 020 004 289

LA DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 publiée au Journal Officiel du 23 décembre 2018 ;
- Vu Le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu l'instruction ministérielle du 25 avril 2019 publiée au JO le 11 mai 2019 relative aux orientations de l'exercice 2019 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- Vu l'arrêté du 14 mai 2019 fixant pour l'année 2019 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code ;
- Vu Arrêté du 29 mai 2019 fixant pour l'année 2019 l'objectif de dépenses d'assurance maladie et le montant total annuel des dépenses des établissements mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu la Décision n° 2019-08 du 15 mai 2019 relative aux dotations régionales limitatives 2019 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2019 de la directrice de la CNSA publiée au Journal Officiel du 6 juin 2019 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

- Vu le décret du 11 mars 2019 portant cessation de fonction de la directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – Mme RICOMES (Monique) ;
- Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 3 janvier 2017 de la structure SSIAD HIRSON "VIVRE CHEZ SOI", sis 47 RUE CHARLES DE GAULLE à Hirson et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION VIVRE CHEZ SOI ;
- Vu La décision en date du 23 mai 2019 portant délégation de signature du Directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 29 octobre 2018 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SSIAD HIRSON "VIVRE CHEZ SOI" (020 004 289) pour 2019 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier en date du 4 juillet 2019, par l'ARS Hauts-de-France ;
- Considérant l'absence de réponse de la structure ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 16 juillet 2019 ;

D E C I D E

Article 1 A compter du 1^{er} janvier 2019, la dotation globale de soins est fixée à 857 846,27 € au titre de 2019.

Elle se répartit comme suit :

- pour l'accueil de personnes âgées : 785 698,33 € (fraction forfaitaire s'élevant à 65 474,86 €).

Le prix de journée est fixé à 31,98 €.

- pour l'accueil de personnes handicapées : 72 147,94 € (fraction forfaitaire s'élevant à 6 012,33 €).

Le prix de journée est fixé à 50,49 €.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	135 076,80
	- dont CNR	
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	680 139,17
	- dont CNR	7 000,00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	57 327,23
	- dont CNR	9 600,00
	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	872 543,20
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	857 846,27
	- dont CNR	16 600,00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	3 200,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	Reprise d'excédents	11 496,93
		TOTAL Recettes

Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2020, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

Dotation globale de soins 2020 : 852 743,20 €. Cette dotation se répartit comme suit :

- pour l'accueil de personnes âgées : 778 698,33 € (fraction forfaitaire s'élevant à 64 891,53 €).

Le prix de journée est fixé à 31,70 €.

- pour l'accueil de personnes handicapées : 74 044,87 € (fraction forfaitaire s'élevant à 6 170,41 €).

Le prix de journée est fixé à 51,82 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois C.O.50015, 54035, NANCY Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

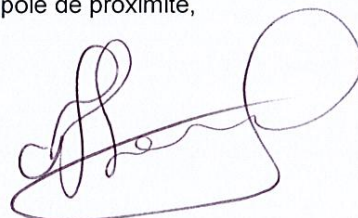
Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 5 Le Directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION VIVRE CHEZ SOI (FINESS : 020 001 053) et à l'établissement concerné.

Fait à Laon, le **30 JUIL. 2019**

Pour le Directeur Général par intérim et par délégation,
La responsable du pôle de proximité,

Martine LAUBERT

A handwritten signature in purple ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the name Martine LAUBERT.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-07-30-004

Décision tarifaire portant fixation de la dotation globale de
soins pour 2019 du SSIAD AUBENTON

DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE SOINS POUR 2019

DU SSIAD AUBENTON

FINESS : 020 012 431

LA DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 publiée au Journal Officiel du 23 décembre 2018 ;
- Vu Le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu l'instruction ministérielle du 25 avril 2019 publiée au JO le 11 mai 2019 relative aux orientations de l'exercice 2019 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- Vu l'arrêté du 14 mai 2019 fixant pour l'année 2019 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code ;
- Vu Arrêté du 29 mai 2019 fixant pour l'année 2019 l'objectif de dépenses d'assurance maladie et le montant total annuel des dépenses des établissements mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu la décision n° 2019-08 du 15 mai 2019 relative aux dotations régionales limitatives 2019 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2019 de la directrice de la CNSA publiée au Journal Officiel du 6 juin 2019 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

- Vu le décret du 11 mars 2019 portant cessation de fonction de la directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – Mme RICOMES (Monique) ;
- Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu l'arrêté d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation en date du 26 octobre 2016 de la structure SSIAD AUBENTON, sis 1 rue du Docteur Josso à AUBENTON et gérée par l'entité dénommée ADMR Aubenton et Brunehamel ;
- Vu La décision en date du 23 mai 2019 portant délégation de signature du Directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 30 octobre 2018 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SSIAD AUBENTON (020 012 431) pour 2019 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier en date du 4 juillet 2019, par l'ARS Hauts-de-France ;
- Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 15 juillet 2019 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 16 juillet 2019 ;

D E C I D E

- Article 1** A compter du 01/01/2019, la dotation globale de soins est fixée à 536 311,07 € au titre de 2019. Elle se répartit comme suit :
- pour l'accueil de personnes âgées : 481 610,17 € (fraction forfaitaire s'élevant à 40 134,18 €).
Le prix de journée est fixé à 31,42 €.
 - pour l'accueil de personnes handicapées : 54 700,90 € (fraction forfaitaire s'élevant à 4 558,41 €).
Le prix de journée est fixé à 29,97 €.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	157 007,21
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	388 130,90
	- dont CNR	4 200,00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	31 569,59
	- dont CNR	0,00
	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	576 707,70
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	536 311,07
	- dont CNR	4 200,00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	Reprise d'excédents	35 896,63
		TOTAL Recettes

Dépenses exclues du tarif : 4 500,00 €

Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2020, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

Dotation globale de soins 2020 : 568 007,70 €. Cette dotation se répartit comme suit :

- pour l'accueil de personnes âgées : 513 306,80 € (fraction forfaitaire s'élevant à 42 775,57 €).

Le prix de journée est fixé à 33,48 €.

- pour l'accueil de personnes handicapées : 54 700,90 € (fraction forfaitaire s'élevant à 4 558,41 €).

Le prix de journée est fixé à 29,97 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois C.O.50015, 54035, NANCY Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

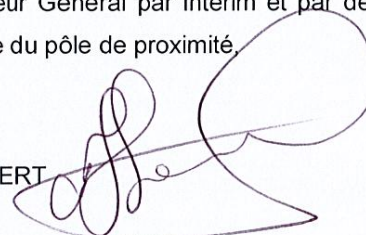
Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 5 Le Directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ADMR Aubenton et Brunehamel (FINESS : 020007506) et à l'établissement concerné.

Fait à LAON, le **30 JUIL. 2019**

Pour le Directeur Général par intérim et par délégation,
La responsable du pôle de proximité,

Martine LAUBERT



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-07-30-005

Décision tarifaire portant fixation de la dotation globale de
soins pour 2019 du SSIAD DE BEAURIEUX

DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE SOINS POUR 2019
DU SSIAD DE BEAURIEUX
FINESS : 020 012 472

LA DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 publiée au Journal Officiel du 23 décembre 2018 ;
- Vu Le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu l'instruction ministérielle du 25 avril 2019 publiée au JO le 11 mai 2019 relative aux orientations de l'exercice 2019 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- Vu l'arrêté du 14 mai 2019 fixant pour l'année 2019 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code ;
- Vu l'arrêté du 29 mai 2019 fixant pour l'année 2019 l'objectif de dépenses d'assurance maladie et le montant total annuel des dépenses des établissements mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu la décision n° 2019-08 du 15 mai 2019 relative aux dotations régionales limitatives 2019 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2019 de la directrice de la CNSA publiée au Journal Officiel du 6 juin 2019 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

- Vu le décret du 11 mars 2019 portant cessation de fonction de la directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – Mme RICOMES (Monique) ;
- Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu le renouvellement d'autorisation en date du 3 janvier 2017 de la structure SSIAD DE BEAURIEUX, sis 2 rue aux tripes à Beaurieux et gérée par l'entité dénommée ADMR DE BEAURIEUX ;
- Vu La décision en date du 23 mai 2019 portant délégation de signature du Directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 30 octobre 2018 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SSIAD DE BEAURIEUX (020 012 472) pour 2019 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier en date du 4 juillet 2019, par l'ARS Hauts-de-France ;
- Considérant l'absence de réponse de la structure ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 15 juillet 2019 ;

D E C I D E

Article 1 A compter du 01/01/2019, la dotation globale de soins est fixée à 625 976,21 € au titre de 2019.
Elle se répartit comme suit :

- pour l'accueil de personnes âgées : 569 726,28 € (fraction forfaitaire s'élevant à 47 477,19 €).
Le prix de journée est fixé à 26,91€.

- pour l'accueil de personnes handicapées : 56 249,93 € (fraction forfaitaire s'élevant à 4 687,49 €).
Le prix de journée est fixé à 30,82 €.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS	
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	247 345,01	
	- dont CNR	0,00	
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	435 143,66	
	- dont CNR	5 800,00	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	75 523,33	
	- dont CNR	0,00	
	Reprise de déficits		
	TOTAL Dépenses	758 012,00	
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	625 976,21	
	- dont CNR	5 800,00	
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00	
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0,00	
	Reprise d'excédents	132 035,79	
		TOTAL Recettes	758 012,00

Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2020, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

Dotation globale de soins 2020 : 752 212,00 €. Cette dotation se répartit comme suit :

- pour l'accueil de personnes âgées : 695 962,07 € (fraction forfaitaire s'élevant à 57 996,84 €).

Le prix de journée est fixé à 32,87 €.

- pour l'accueil de personnes handicapées : 56 249,93 € (fraction forfaitaire s'élevant à 4 687,49 €).

Le prix de journée est fixé à 30,82 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois C.O.50015, 54035, NANCY Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

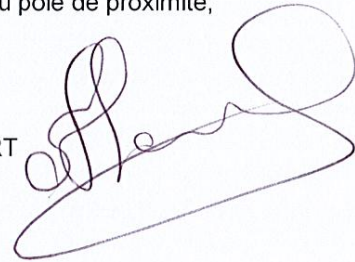
Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 5 Le Directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ADMR DE BEAURIEUX (FINESS : 020012464) et à l'établissement concerné.

Fait à Laon, le **30 JUL. 2019**

Pour le Directeur Général par intérim et par délégation,
La responsable du pôle de proximité,

Martine LAUBERT

A handwritten signature in purple ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-07-29-012

services agréés DES MED ET SANTE AU TRAVAIL CA
4 et 5 juin 2019

services agréés DES MED ET SANTE AU TRAVAIL CA 4 et 5 juin 2019

MÉDECINE ET SANTE AU TRAVAIL
SERVICES AGREES COMMISSION D'AGREMENT DES 4 ET 5 JUIN 2019

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Nom du terrain de stage	N° terrain	Responsable du terrain de stage	Durée de l'agrément	Début premier semestre	Début dernier semestre	Phase 1	Phase 2	FST
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000188	CENTRE OSCAR LAMBRET	CANCEROLOGIE CERVICO FACIALE ET THORACIQUE	31000544	Mme JULIERON MORBIZE	5	nov-17	mai-22	X	X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	SERVICE DE SANTE PUBLIQUE EPIDEMIOLOGIE	31000613	M. AMOUYEL PHILIPPE	5	nov-18	mai-23	X	X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	SERV.PNEUMO-IMMUNO-ALLERGO.CLIN DE PNE	31000103	Mme CHENIVESSE CECILE	5	nov-18	mai-23	X	X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	SERV.ADDICTO.CLINIQUE DE PSYCHIA TRIE	31000823	M. COTTENCIN OLIVIER	5	nov-16	mai-21	X	X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	CLINIQUE DE RHUMATOLOGIE	31000217	M. FLIPO RENE-MARC	5	nov-17	mai-22	X	X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	SERV.AIDE MEDICALE URGENTE ET RE ANIMA	31000097	M. GOLDSTEIN PATRICK	5	nov-16	mai-21	X	X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	SERVICE MEDECINE LEGALE	31000537	M. HEDOUIN VALERY	5	nov-15	mai-20	X	X	10 - 22
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	CLINIQUE DE NEUROLOGIE	31000107	Mme CORDONNIER	5	nov-19	mai-24	X	X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	SERV.CENTRE ANTI POISON ET TOXIC O VIG	31000765	Mme MATHIEU NOLF MONIQUE	5	nov-15	mai-20	X	X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	SERV.EXPLO.FONTIONNELLES ET RESP IRATO	31000223	M. MATRAN REGIS / EDME JEAN-LOUIS	5	nov-16	mai-21	X	X	18
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	SERV.DERMATO. CLIN. MEDICO-CHIR. BRULE	31000102	M. MORTIER LAURENT	5	nov-18	mai-23	X	X	4
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	SERV.PNEUMO ET ONCO.THORACIQUE- CLIN.P	31000106	M. SCHERPEREEL ARNAUD	5	nov-19	mai-24	X	X	4
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	SERV. MED.DU TRAVAIL ET PATHO. PROFESS	31000219	Mme SOBASZEK ANNIE	5	nov-15	mai-20	X	X	

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Nom du terrain de stage	N° terrain	Responsable du terrain de stage	Durée de l'agrément	Début premier semestre	Début dernier semestre	Phase 1	Phase 2	FST
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	SERV. MED.PHYSIQUE ET READAPT.	31000673	M. TIFFREAU VINCENT	5	nov-16	mai-21	X	X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000121	CH SECLIN	SERVICE DE MED.DU TRAVAIL DU PERS.HOSP	31000993	Mme VERCLYTTÉ-DUPREY MARIE	5	nov-15	mai-20		X	
HAINAUT CAMBRESIS	590000618	CH VALENCIENNES	MEDECINE DU TRAVAIL	31000626	M. MAERTENS	5	nov-16	mai-21		X	

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Nom du terrain de stage	N° terrain	Responsable du terrain de stage	Durée de l'agrément	Début premier semestre	Début dernier semestre	Phase 1	Phase 2	FST
HAINAUT CAMBRESIS	590000618	CH VALENCIENNES	DERMATOLOGIE	31000124	Mme VERMERSCH ANNIE	5	mai-15	nov-19	X	X	
HAINAUT CAMBRESIS	590785374	CLINIQUE TEISSIER (AHNAC)	PNEUMO-PHTISIOLOGIE	31000055	M. CAPARROS	5	nov-15	mai-20	X	X	
	980000007	CEDEST COUDEKERQUE	SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL	31000729	M. LAURENT BENOÎT (ex Mme ALEXANDRE VERONIQUE)	5	mai-18	nov-22		X	
	599999991	DIRECCTE LILLE	INSPECTION MEDICALE DU TRAVAIL	31000641	Mme SOBCZAK BRIGITTE	1	mai-19	nov-19	X	X	
	980000024	RENAULT USINE GEORGES BESSESSERVICE MED	MEDECINE DU TRAVAIL	31000750	Non renseigné	5	nov-15	mai-20		X	
	980000026	service santé au travail-SIMUP HALLUIN	service de santé au travail	31001609	M. MOREL Hervé	5	nov-17	mai-22		X	
	980000031	SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL ENEDIS	SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL ENEDIS GRDF LILLE	31000816	M, DESOBRY PATRICK	5	mai-18	nov-22		X	
	980000032	EDF - SA LILLE	EDF SERVICE MEDICAL	31000577	Mme CARLIER-DELHAYE CHRISTELLE	5	nov-15	mai-20		X	
	595959590	SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURSDU NOR	SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL	31000962	M. HERTGEN PATRICK	5	nov-17	mai-22		X	
	980000009	POLE SANTE TRAVAIL METROPOLENORD	SST LILLE-DOUAI ET SST ROUBAIX-FLANDRES	31000730	Mme LEGRAND CATTAN KARINNE	5	nov-19	mai-24	X	X	
	980000016	LA POSTE DIR. COURRIER DU NORDPOLE _1	PREVENTION SANTE TRAVAIL LESQUIN	31001152	Mme AMIOT Laure-Hélène	1	nov-19	mai-20		X	
	980000016	LA POSTE DIR. COURRIER DU NORDPOLE PRE	PREVENTION SANTE TRAVAIL LILLE	31000685	Mme WEHRLY SYLVIE	5	mai-15	nov-19		X	
	980000018	SANTE AU TRAVAIL SAMBRE AVESNOIS	MEDECINE DU TRAVAIL	31000741	M. CATRY FRANCOIS	5	nov-18	mai-23		X	
		SNCF	SERVICE SANTE AU TRAVAIL	31000853	Mme EVEN DOROTHEE	1	mai-19	nov-19	X	X	

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Nom du terrain de stage	N° terrain	Responsable du terrain de stage	Durée de l'agrément	Début premier semestre	Début dernier semestre	Phase 1	Phase 2	FST
	980000033	TOYOTA MOTOR - ONNAING	MEDECINE DU TRAVAIL	31000817	Mme COQUELLE VALERIE	5	nov-15	mai-20		X	
	980000017	A.S.T.A.V. DE SAINT SAULVE	SERV.DE SANTE AU TRAVAIL INTER-ENTREP	31000740	Mme LEBECQ PAULE	5	nov-16	mai-21		X	
	980000001	AST 62-59	MEDECINE DU TRAVAIL	31000726	M. BOUCHEZ JP	5	nov-19	mai-24	X	X	

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-07-29-013

services agréés DES PEDIATRIE CA 4 et 5 juin 2019

services agréés DES PEDIATRIE CA 4 et 5 juin 2019

PÉDIATRIE
SERVICES AGREES COMMISSION D'AGREMENT DES 4 ET 5 JUIN 2019

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Nom du terrain de stage	N° terrain	Responsable du terrain de stage	Durée de l'agrément	Début premier semestre	Début dernier semestre	Phase 1	Phase 2	FST
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000758	CH ARMENTIERES	SERVICE DE PEDIATRIE	31000360	Mme ENCHERY SOPHIE	5	mai-19	nov-23	X	X	
GROUPE HOSPITALIER DU DOUAISIS	590001004	CH DOUAI	MED ET CHIR ENFANT - PED ET URG PED	31000155	Mme RACOUSSOT SYLVIE	5	nov-16	mai-21	X	X	
GROUPE HOSPITALIER DU DOUAISIS	590001004	CH DOUAI	MED ET CHIR ENFANT - PED ET URG PED - FLECHE URG PED	32000081	Mme RACOUSSOT SYLVIE	5	nov-16	mai-21	X	X	24
LITTORAL NORD	590000337	CH DUNKERQUE	PEDIATRIE ET MEDECINE ADOLESCENCE	31000239	Mme SCALBERT MANUELA	5	mai-19	nov-23	X	X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000188	CENTRE OSCAR LAMBRET	UNITE D'ONCOLOGIE PEDIATRIQUE et AJA	31000815	Mme DEFACHELLES ANNE-SOPHIE	5	nov-15	mai-20		X	3
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	CENTRE D'INVESTIG. CLINIQUES	31000545	M. DEPLANQUE DOMINIQUE	5	nov-19	mai-24		X	20
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	CTRE DE REF. MAL. HEREDITAIRES ENFT ET	31001151	M. DOBBELAERE DRIES	5	nov-15	mai-20		X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	SERV. URGENCES PEDIATRIQUES	31000759	M. DUBOS FRANCOIS	5	nov-15	mai-20	X	X	24
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	SERV. DE CARDIOLOGIE-CLINIQUE DE PEDIA	31000146	M. GODART FRANCOIS	5	nov-15	mai-20	X	X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	SERV.AIDE MEDICALE URGENTE ET RE ANIMA	31000097	M. GOLDSTEIN PATRICK	5	nov-16	mai-21		X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	REANIMATION PEDIATRIQUE	31000142	M. LETEURTRE STEPHANE	5	nov-18	mai-23	X	X	5
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	CLIN. GENETIQUE MED. GUY FONTAIN E	31000704	Mme MANOUVRIER SYLVIE	5	nov-16	mai-21		X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	SERVICE AMBULATOIRE-CLINIQUE DE PEDIAT	31000754	M. MARTINOT ALAIN	5	nov-18	mai-23	X	X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	PNEUMO INFANTILE	31001724	M. MARTINOT ALAIN	5	nov-18	mai-23	X	X	

PÉDIATRIE
SERVICES AGREES COMMISSION D'AGREMENT DES 4 ET 5 JUIN 2019

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Nom du terrain de stage	N° terrain	Responsable du terrain de stage	Durée de l'agrément	Début premier semestre	Début dernier semestre	Phase 1	Phase 2	FST
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	SERV.EXPLO.FONTIONNELLES ET RESP IRATO	31000223	M. MATRAN REGIS	5	nov-16	mai-21		X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	SERVICE PSY ENFANT ET ADOLESCENT	31000077	M. MEDJKANE FRANCOIS	5	nov-17	mai-22		X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	SERV.DERMATO. CLIN. MEDICO-CHIR. BRULE	31000102	M. MORTIER LAURENT	5	nov-18	mai-23		X	15
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	SERV.NEUROPED.CLINIQUE PEDIATRIE	31000609	Mme NGUYEN Sylvie	5	nov-16	mai-21	X	X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	CLINIQUE DE NEONATOLOGIE	31000080	M. STORME LAURENT	5	nov-15	mai-20	X	X	5
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	CLINIQUE D'OBSTETRIQUE	31000259	M. SUBTIL DAMIEN	5	nov-19	mai-24	X	X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	SERV.HOSPI.EN PEDIATRIE (HEMATO)	31000755	M. TURCK D + NELKEN B	5	nov-16	mai-21	X	X	3
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	SERV.HOSPI.EN PEDIATRIE (PNEUMO)	31000756	M. TURCK DOMINIQUE	5	nov-16	mai-21	X	X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	SERV.HOSPI.EN PEDIATRIE (HPDD)	31000757	M. TURCK DOMINIQUE	5	nov-16	mai-21		X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	UNITE GASTRO,HEPATO ET NUTRITION PEDIA	31000758	M. TURCK DOMINIQUE	5	nov-16	mai-21	X	X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	SERV. HOSPI.EN PEDIATRIE (NEMH)	31000890	M. TURCK DOMINIQUE	5	nov-16	mai-21		X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590797353	HOPITAL SAINT VINCENT DE PAUL GHICL	CLINIQUE DE PEDIATRIE	31000303	M. KALACH NICOLAS	5	nov-16	mai-21	X	X	24
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590797353	HOPITAL SAINT VINCENT DE PAUL GHICL	NEONATOLOGIE	31001725	M. KALACH NICOLAS	5	nov-17	mai-22	X	X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590797353	HOPITAL SAINT VINCENT DE PAUL GHICL	NEUROPEDIATRIE	31001181	Mme SUKNO SYLVIE	5	nov-18	mai-23		X	

PÉDIATRIE
SERVICES AGREES COMMISSION D'AGREMENT DES 4 ET 5 JUIN 2019

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Nom du terrain de stage	N° terrain	Responsable du terrain de stage	Durée de l'agrément	Début premier semestre	Début dernier semestre	Phase 1	Phase 2	FST
HAINAUT CAMBRESIS	590000535	C.H. SAMBRE AVESNOIS MAUBEUGE	SERVICE DE NEONATOLOGIE PEDIATRIE	31000266	M. GNANSOUNOU MAGLOIRE	5	nov-17	mai-22	X	X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590801106	CH ROUBAIX	NEONATOLOGIE	31000135	Mme MARIETTE SYLVIE	5	mai-16	nov-20	X	X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590801106	CH ROUBAIX	FED MED CHIR DE PEDIATRIE PEDIATRIE	31000027	M. YTHIER HUBERT	5	nov-15	mai-20	X	X	15 et 24
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000121	CH SECLIN	PEDIATRIE	31000298	Mme AKITANI SYLVIA SIKA	1	mai-19	nov-19	X	X	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590804696	CH TOURCOING	PEDIATRIE ET NEONATOLOGIE NIVEAU 2	31000188	Mme LAMARCQ MELANIE	5	mai-19	nov-23	X	X	
HAINAUT CAMBRESIS	590000618	CH VALENCIENNES	NEONATOLOGIE	31000054	M. LAPEYRE FABRICE	5	nov-15	mai-20	X	X	
HAINAUT CAMBRESIS	590000618	CH VALENCIENNES	PEDIATRIE ET URGENCE PEDIATRIQUE	31001041	Mme PEREZ NOEMIE	5	nov-18	mai-23	X	X	24
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590782611	CENTRE REG.REEDUC.M.SAULET VILLENEUV	SSR PEDIATRIQUE	31001053	Mme HUE VALERIE	5	nov-16	mai-21		X	
GROUPE HOSPITALIER DE L'ARTOIS-TERNOIS	620000034	CH ARRAS	PEDIATRIE GENERALE	31000432	Mme DELVART CELINE	5	nov-17	mai-22	X	X	
GROUPE HOSPITALIER DE L'ARTOIS-TERNOIS	620000034	CH ARRAS	SERVICE DE MEDECINE NEONATALE	31000495	M. GHESQUIERE JULIEN	1	mai-19	nov-23	X	X	
GROUPE HOSPITALIER DE L'ARTOIS	620000224	CH BETHUNE	PEDIATRIE	31000066	Mme MARTINET ANNE	5	nov-15	mai-20	X	X	
LITTORAL SUD	620000653	CH BOULOGNE SUR MER	SERVICE DE PEDIATRIE ET DE NEONATOLOGI	31000398	M. HAGE CHEHADE	5	nov-15	mai-20	X	X	
LITTORAL SUD	620000323	CH CALAIS	PEDIATRIE	31000415	M. GUILLUY OLIVIER	5	nov-15	mai-20	X	X	
LITTORAL SUD	620000323	CH CALAIS	NEO-NATOLOGIE NIVEAU III	31000414	Mme DUBOIS ANGELINA	5	mai-19	nov-23	X	X	

PÉDIATRIE
SERVICES AGREES COMMISSION D'AGREMENT DES 4 ET 5 JUIN 2019

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Nom du terrain de stage	N° terrain	Responsable du terrain de stage	Durée de l'agrément	Début premier semestre	Début dernier semestre	Phase 1	Phase 2	FST
GROUPE HOSPITALIER DE L'ARTOIS	620000257	CH LENS DR SCHAFFNER	REANIMATION ET MEDECINE NEO-NATALE	31000462	M. BOUMECID HOCINE	5	nov-18	mai-23	X	X	
GROUPE HOSPITALIER DE L'ARTOIS	620000257	CH LENS DR SCHAFFNER	PEDIATRIE ENFANTS ET ADOLESCENTS	31000348	Mme DEWITTE AUDE	1	mai-19	nov-19	X	X	
GROUPE HOSPITALIER DE L'ARTOIS	620000257	CH LENS DR SCHAFFNER	PEDIATRIE ENFANTS ET ADOLESCENTS - FLECHE URGENCES PEDIATRIQUES	32000080	Mme DEWITTE AUDE	1	mai-19	nov-19	X	X	
GROUPE HOSPITALIER DE L'ARTOIS-TERNOIS	620000349	CH SAINT OMER (REGION DE)	PEDIATRIE + NEONATOLOGIE	31000198	M. BOULYANA MOHAMED	1	nov-19	mai-20	X	X	

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-07-29-014

services agréés DES PSY ADDICTO CA 4 et 5 JUIN 2019

services agréés DES PSY ADDICTO CA 4 et 5 JUIN 2019

ADDICTOLOGIE
SERVICES AGREES COMMISSION D'AGREMENT DES 4 ET 5 JUIN 2019

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Responsable du terrain de stage	N° terrain	Nom du terrain de stage	Début premier semestre	Début dernier semestre	Durée agrément	FST
GHT HAINAUT CAMBRESIS	590000527	CH AVESNES (PAYS D')	M. YGUEL JACQUES	31000845	DEPARTEMENT D'ALCOOLOGIE ET DE CONDUIT	nov-15	mai-20	5	1
GHT DU DOUAISIS	590001004	CH DOUAI	M. COLBEAUX CHRISTIAN	31000798	CTRE DE SOINS,D'ACCOMPAGNEMENT ET PREV	nov-17	mai-22	5	
GHT HAINAUT CAMBRESIS	590000543	HOPITAL DEPARTEM. FELLERIES LIESSIES	M. PARADIS PHILIPPE	31001050	POLE D'ADDICTOLOGIE		nov-19	5	1
GHT HAINAUT CAMBRESIS	590000436	CH LE CATEAU-CAMBRESIS	M. VANDERPOTTE VINCENT	31000968	ADDICTOLOGIE - "LE LAMON"	nov-16	mai-21	5	1
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE GHT LILLE	590000105	CHRU LILLE	M. COTTENCIN OLIVIER	31000823	SERV.ADDICTO.CLINIQUE DE PSYCHIA TRIE	nov-16	mai-21	5	1
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE GHT LILLE	590000105	CHRU LILLE	M. THOMAS PIERRE	31001063	UNITE D'HOSPI. SPECIALEMENT AMENAGEE	nov-18	mai-23	5	1
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE GHT LILLE	590000105	CHRU LILLE	M. THOMAS PIERRE	31000614	SERV.MEDICO PSYCHO REGIONAL	nov-16	mai-21	5	1 et 10
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE GHT LILLE	590806360	CLINIQUE DE LA MITTERIE LOMME	Mme JASSERAND Marie	31001660	addictologie, réhabilitation psychosociale	mai-19	nov-19	1	1
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590801106	CH ROUBAIX	M. ROUSSEAU	31000913	ADDICTOLOGIE	nov-19	mai-20	1	1
GHT HAINAUT CAMBRESIS	590000600	CH SAINT AMAND LES EAUX	M. GIBOUR BERNARD	31000261	INTERSECTEUR ALCOOLOGIE HAINAUT	nov-15	mai-20	5	1
GHT PSYCHIATRIE 59- 62	590001418	EPSM AGGLOMERATION LILLOISE	Mme VOSGIEN VERONIQUE	31000720	POLE ADDICTO. SITE LOMMELET ST ANDRE	nov-17	mai-22	5	1

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIR ET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Responsable du terrain de stage	N° terrain	Nom du terrain de stage	Début premier semestre	Début dernier semestre	Durée agrément	FST
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590804696	CH TOURCOING	Mme SPINOSI LAURE	31000204	PAVILLON CLAUDE BERNARD UNITE D'ADDICT	nov-17	mai-22	5	1
GHT HAINAUT CAMBRESIS	590000618	CH VALENCIENNES	M. SEMAL ROBIN	31000049	SECT.59G32 SAINT SAULVE- VALENCIENNES	nov-18	mai-23	1	1
GHT LITTORAL NORD	590001442	HOPITAL MARITIME VANCAUWENBERGHE DE ZU	Mme LESAGE MATHILDE	31000486	ADDICTOLOGIE	nov-19	mai-24	5	1
GHT DE L'ARTOIS TERNOIS	620000034	CH ARRAS	Mme DUBOCAGE Christelle	31001136	ADDICTOLOGIE	nov-19	mai-20	1	1
GHT LITTORAL SUD	620000653	CH BOULOGNE SUR MER	M. TEISSIERE FREDERIC	31000981	ADDICTOLOGIE	nov-16	mai-21	5	1
GHT DE L'ARTOIS	620000240	CH HENIN-BEAUMONT A.CHARLON	M. EDAH-TALLY MOHAMMAD	31000717	UNITE CLINIQUE D'ALCOOLOGIE LES ERABLE	nov-18	mai-23	1	1
GHT DE L'ARTOIS	620000257	CH LENS DR SCHAFFNER	M. CHOURAKI PIERRE	31001723	ADDICTOLOGIE	nov-18	mai-23	1	1
GHT LITTORAL NORD	620000349	CH SAINT OMER (REGION DE)	Mme LEROY SERRA MARTINE	31000833	SERVICE D'ALCOOLOGIE	nov-17	mai-22	5	1
GHT PSYCHIATRIE 59- 62	620000281	EPSM VAL DE LYS ARTOIS SAINT VENANT	Mme MEUNIER NATHALIE	31001741	ADDICTOLOGIE	nov-19	mai-20	1	1

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-07-29-015

services agréés DES PSY ADULTE CA 4 et 5 juin 2019

services agréés DES PSY ADULTE CA 4 et 5 juin 2019

PSYCHIATRIE ADULTE
SERVICES AGREES COMMISSION D'AGREMENT DES 4 ET 5 JUIN 2019

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Responsable du terrain de stage	N° terrain	Nom du terrain de stage	Durée agrément	Début premier semestre	Début dernier semestre	Phase 1	Phase 2	FST	Double agrément ADDICTOLOGIE
GHT PSYCHIATRIE 59-62	590000782	EPSM LILLE-METROPOLE	Mme BABA NADIA	31000365	59 G 18 HALLUIN/QUESNOY SUR DEUL E/COM	5	nov-16	mai-21	X	X		
GHT PSYCHIATRIE 59-62	590000782	EPSM LILLE-METROPOLE	M. DEFROMONT LAURENT	31000371	59 G 21 HELLEMES/MONS EN BAROEU L/RON	5	nov-18	mai-23	X	X		
GHT PSYCHIATRIE 59-62	590000782	EPSM LILLE-METROPOLE	Mme ELIA EDVICK	31000310	SECTEUR 59G20 LOMME/LAMBERSART/ ST AND	5	nov-17	mai-22	X	X		
GHT PSYCHIATRIE 59-62	590000782	EPSM LILLE-METROPOLE	Mme LAJUGIE CHRISTINE	31000366	59 G 07 ARMENTIERES	5	nov-15	mai-20	X	X		
GHT PSYCHIATRIE 59-62	590000782	EPSM LILLE-METROPOLE	M. LALAUX NICOLAS	31000368	59 G 17 TOURCOING/MOUVAUX	5	nov-15	mai-20	X	X		
GHT PSYCHIATRIE 59-62	590000782	EPSM LILLE-METROPOLE	M. LAVOISY BERTRAND	31000370	59 G 19 LA MADELEINE/MARCO EN BAROEUL	5	nov-15	mai-20	X	X		
GHT PSYCHIATRIE 59-62	590000782	EPSM LILLE-METROPOLE	Mme NOURRY CATHERINE	31000988	59G09 SECLIN	5	nov-17	mai-22	X	X		
GHT PSYCHIATRIE 59-62	590000782	EPSM LILLE-METROPOLE	M. PIQUET THIERRY	31000735	59 G 16 TOURCOING/NEUVILLE EN FERRAIN	1	nov-18	mai-23	X	X		
GHT PSYCHIATRIE 59-62	590000782	EPSM LILLE-METROPOLE	M. ROCHE CHRISTIAN	31000369	59 G 10 SITE HOPITAL DE SECLIN	5	nov-17	mai-22		X		
GHT PSYCHIATRIE 59-62	590000782	EPSM LILLE-METROPOLE	M. ROELANDT JEAN-LUC	31000494	CTRE COLLABORATEUR OMS EN SANTE MENTAL	5	nov-15	mai-20		X		
GHT PSYCHIATRIE 59-62	590000790	E.P.S.M DES FLANDRES BAILLEUL	M. DURAND JEAN-PAUL	31000326	59 G 02 BERGUES / COUDEKERQUE	5	nov-15	mai-20	X	X		
GHT PSYCHIATRIE 59-62	590000790	E.P.S.M DES FLANDRES BAILLEUL	M. HAMEK ABDENNOUR	31000231	59 G 04 GRAVELINES / GRANDE-SYNTHE	5	nov-18	mai-23		X		
GHT PSYCHIATRIE 59-62	590000790	E.P.S.M DES FLANDRES BAILLEUL	Mme LEBERT FLORENCE	32000083	PSYCHO GERIATRIE	5	nov-19	mai-24		X		

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Responsable du terrain de stage	N° terrain	Nom du terrain de stage	Durée agrément	Début premier semestre	Début dernier semestre	Phase 1	Phase 2	FST	Double agrément ADDICTOLOGIE
GHT PSYCHIATRIE 59-62	590000790	E.P.S.M DES FLANDRES BAILLEUL	M. LEFEBVRE BERNARD	31000324	59 G 06 BAILLEUL /MERVILLE/ESTAIRE	1	nov-19	mai-20		X		
GHT PSYCHIATRIE 59-62	590000790	E.P.S.M DES FLANDRES BAILLEUL	Mme MAUTRET Emilie	31000504	59 G 01 ROSENDAEL / HONDSCHOOTE	1	nov-19	mai-20	X	X		
GHT PSYCHIATRIE 59-62	590000790	E.P.S.M DES FLANDRES BAILLEUL	M. NOTARDONATO LAURENT	31000503	59 G 05 HAZEBROUCK / CASSEL / STENVOORDE	5	nov-17	mai-22	X	X		
GHT PSYCHIATRIE 59-62	590000790	E.P.S.M DES FLANDRES BAILLEUL	M. VILEYN FRANCIS	31000325	59 G 03 DUNKERQUE / SAINT POL SUR MER	1	nov-18	mai-23	X	X		
GHT HAINAUT CAMBRESIS	590000428	CH CAMBRAI	M. BELJAOUAOUI ABDELATIF	31000500	SERVICE PSYCHIATRIE 59 G 35	5	nov-18	mai-23		X		
GHT HAINAUT CAMBRESIS	590000428	CH CAMBRAI	M. DEREKENEIRE FRANCK	31000643	PSYCHIATRIE SECTEUR 36	5	nov-15	mai-20		X		
GHT HAINAUT CAMBRESIS	590000428	CH CAMBRAI	M. VERMELEN PHILIPPE	31000724	PSYCHIATRIE ADULTES SECTEUR 37	5	nov-15	mai-20	X	X		
GHT HAINAUT CAMBRESIS	590000592	CH DENAIN	Mme COQUIDE MARIE-CLAIRE	31000502	PSY.GENERALE SERVICE 59G33 DENAIN WALL	5	nov-16	mai-21	X	X		
GHT HAINAUT CAMBRESIS	590000592	CH DENAIN	Mme LEKADIR PERRINE	31000497	UNITE JANET/SECTEUR G34	5	mai-19	nov-23	X	X		
GHT DU DOUAISIS	590001004	CH DOUAI	M. COLBEAUX CHRISTIAN	31000798	CTRE DE SOINS,D'ACCOMPAGNEMENT ET PREV	5	mai-16	nov-20		X		A
GHT DU DOUAISIS	590001004	CH DOUAI	Mme NEDELESCU IULIA	32000222	PSY GENERALE INTERSECTORIEL (G27+G28) fléché Liaison MCO Urgences et CMP de Roost Warendin	5	nov-16	mai-21	X	X		
GHT DU DOUAISIS	590001004	CH DOUAI	Mme NEDELESCU IULIA	32000223	PSY GENERALE INTERSECTORIEL (G27+G28) fléché CMP Douai et Maison d'Arrêt	5	nov-16	mai-21	X	X		
GHT DU DOUAISIS	590001004	CH DOUAI	Mme NEDELESCU IULIA	32000224	CLINIQUE PSYCHOPATHO. JB PUSSIN DOUAI Fléché USAP	5	nov-15	mai-20	X	X		

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Responsable du terrain de stage	N° terrain	Nom du terrain de stage	Durée agrément	Début premier semestre	Début dernier semestre	Phase 1	Phase 2	FST	Double agrément ADDICTOLOGIE
GHT DU DOUAISIS	590001004	CH DOUAI	Mme NEDELESCU IULIA	32000225	CLINIQUE PSYCHOPATHO. JB PUSSIN DOUAI Fléché USAO	5	nov-15	mai-20	X	X		
GHT DU DOUAISIS	590001004	CH DOUAI	Mme NEDELESCU IULIA	32000226	CLINIQUE PSYCHOPATHO. JB PUSSIN DOUAI Fléché CAC	5	nov-15	mai-20	X	X		
GHT HAINAUT CAMBRESIS	590000469	CH FOURMIES	M. MORAWSKI PIOTR	31001601	unité pour anxio-dépressifs	5	nov-17	mai-22		X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	Mme CORDONNIER CHARLOTTE	31000107	clinique de neurologie	1	nov-19	mai-20	X	X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	M. COTTENCIN OLIVIER	31000823	SERV.ADDICTO.CLINIQUE DE PSYCHIA TRIE	5	nov-16	mai-21	X	X	1	A
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	M. DUCROCQ FRANCOIS	31001006	URGENCES PSYCHIATRIQUES/POLE URGENCE	5	nov-17	mai-22	X	X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	M. JARDRI RENAUD	31000563	CURE	5	nov-15	mai-20		X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	M. JARDRI RENAUD	32000154	SERV. PSY. PERINATALE	5	nov-19	mai-24		X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	M. MEDJKANE FRANCOIS	31000077	SERVICE PSY ENFANT ET ADOLESCENT	1	nov-18	mai-23	X	X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	M. PUISIEUX FRANCOIS	31000443	CLINIQUE DE GERONTOLOGIE	5	nov-15	mai-20		X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	Mme SEGURET TIPHAINE	31001189	UNITE REGIONALE SUIVI AUTEURS DE VIOLE	5	nov-16	mai-21		X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	M. STORME LAURENT	31000080	CLINIQUE DE NEONATALOGIE	5	nov-16	mai-21		X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	M. THOMAS PIERRE	31000614	SERV.MEDICO PSYCHO REGIONAL	5	nov-16	mai-21		X	1 et 10	A
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	M. THOMAS PIERRE	31001063	UNITE D'HOSPI. SPECIALEMENT AMENAGEE	5	nov-18	mai-23	X	X	1	A

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Responsable du terrain de stage	N° terrain	Nom du terrain de stage	Durée agrément	Début premier semestre	Début dernier semestre	Phase 1	Phase 2	FST	Double agrément ADDICTOLOGIE
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	M. VAIVA GUILLAUME	31000224	SERV.PSY.ADULTE-CLIN.PSYCHIATRIE	5	nov-16	mai-21	X	X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	M. VAIVA GUILLAUME	31000194	PSY ADULTE URGENCE/SUICIDANTS REAS	5	nov-15	mai-20		X	22	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000188	CENTRE OSCAR LAMBRET	M. REICH MICHEL	31000824	EQUIPE DE PSYCHO-ONCOLOGIE	5	nov-15	mai-20		X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	980000002	FEDERATION REGIONALE DE RECHERCHE EN S	M. DANEL THIERRY	31001038	FEDERATION DE RECHERCHE EN SANTE MENTA	5	nov-17	mai-22		X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590785341	HOPITAL DE JOUR MGEN	M. MAZAS OLIVIER	31000623	CTRE SANTE MENTALE MGEN:HOPITAL DE JOU	5	mai-16	nov-20		X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590797353	HOPITAL SAINT VINCENT DE PAUL GHICL	M. DODIN VINCENT	31000804	PSYCHIATRIE - LILLE	5	nov-17	mai-22	X	X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590797354	HOPITAL SAINT VINCENT DE PAUL GHICL	M. DODIN VINCENT	32000063	PSYCHIATRIE - LILLE (ADDICTO)	5	nov-17	mai-22		X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590797353	HOPITAL SAINT VINCENT DE PAUL GHICL	M. DODIN VINCENT	31000260	CLIN. MEDICOPSYCHOLOGIQUE ADULTE (HDJ/	5	nov-15	mai-20		X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590806360	CLINIQUE DE LA MITTERIE LOMME	Mme JASSERAND Marie	31001660	addictologie, réhabilitation psychosociale	1	mai-19	nov-19		X	1	A
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590016408	CLINIQUE LAUTREAMONT LOOS	M. KOCHMAN FREDERIC	31001125	CLINIQUE LAUTREAMONT-HOSPITALISATION	5	mai-16	nov-20		X		
GHT HAINAUT CAMBRESIS	590000535	C.H. SAMBRE AVESNOIS MAUBEUGE	M. BOHET LAURENT	31000599	PSY ADULTE SECT. 59 G 40	5	nov-15	mai-20		X		
GHT HAINAUT CAMBRESIS	590000535	C.H. SAMBRE AVESNOIS MAUBEUGE	M. GRANATO PHILIPPE	31000590	PSY ADULTE SECT. 59 G 38	5	nov-15	mai-20	X	X		
GHT HAINAUT CAMBRESIS	590000535	C.H. SAMBRE AVESNOIS MAUBEUGE	Mme FERMUS LILIOARA	31000674	PSYCHIATRIE SECT. MAUBEUGE- HAUTMONT	1	mai-19	nov-19	X	X		
GHT HAINAUT CAMBRESIS	590000600	CH SAINT AMAND LES EAUX	M. GIBOUR BERNARD	31000261	INTERSECTEUR ALCOOLOGIE HAINAUT	5	nov-15	mai-20		X	1	A

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Responsable du terrain de stage	N° terrain	Nom du terrain de stage	Durée agrément	Début premier semestre	Début dernier semestre	Phase 1	Phase 2	FST	Double agrément ADDICTOLOGIE
GHT HAINAUT CAMBRESIS	590000600	CH SAINT AMAND LES EAUX	Mme NJIENSI-NATHALIE	31001588	secteur 59 G 29			nov-19		X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590001418	EPSM AGGLOMERATION LILLOISE	M. AIT MENGUELLET AMEZIANE	31000318	SECT.59G22- SITE LOMMELET SAINT ANDRE	5	nov-18	mai-23		X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590001418	EPSM AGGLOMERATION LILLOISE	M. BARTOLETTI PHILIPPE	31000317	SECT.59G23-SITE LOMMELET SAINT ANDRE	5	mai-16	nov-20	X	X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590001418	EPSM AGGLOMERATION LILLOISE	M. BUBROVSZKY MAXIME	31000230	SECT.59G11-"J.VARLET"-VILLENEUVE D'ASC	5	nov-17	mai-22	X	X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590001418	EPSM AGGLOMERATION LILLOISE	M. DEBROCK MARC	31000314	SECT.59G12 SITE LUCIEN BONNAFE ROUBAIX	5	nov-15	mai-20	X	X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590001418	EPSM AGGLOMERATION LILLOISE	M. DUMONT PHILIPPE	32000235	SECT.59G13 SITE LUCIEN BONNAFE ROUBAIX Fléché CAPI	5	nov-18	mai-23		X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590001418	EPSM AGGLOMERATION LILLOISE	M. DUMONT PHILIPPE	32000236	SECT.59G13 SITE LUCIEN BONNAFE ROUBAIX Fléché SECTEUR	5	nov-18	mai-23	X	X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590001418	EPSM AGGLOMERATION LILLOISE	M. DIERS ERIC	31000312	SECT.59G15 SITE LUCIEN BONNAFE ROUBAIX	5	nov-18	mai-23	X	X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590001418	EPSM AGGLOMERATION LILLOISE	M. PEREZ DE OBAMOS CONSUELO (INTERI)	31000836	POLE PSYCHOREHABILITATION SITE LOMMELE	5	nov-15	mai-20		X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590001418	EPSM AGGLOMERATION LILLOISE	Mme VAN NEDERVELDE CATHERINE	31000311	SECT.59G14 SITE LUCIEN BONNAFE ROUBAIX	5	mai-16	nov-20		X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590001418	EPSM AGGLOMERATION LILLOISE	Mme VOSGIEN VERONIQUE	31000720	POLE ADDICTO. SITE LOMMELET ST ANDRE	5	mai-16	nov-20	X	X	1	A
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590001418	EPSM AGGLOMERATION LILLOISE	M. WIZLA FREDERIC	31000319	SECT.59G24-SITE LOMMELET SAINT ANDRE	5	nov-16	mai-21	X	X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590001418	EPSM AGGLOMERATION LILLOISE	M. WIZLA FREDERIC	32000221	SECT.59G24-SITE LOMMELET SAINT ANDRE Fléché CP2A	5	nov-16	mai-21		X		
GHT DU DOUAISIS	590000014	CH SOMAIN	M. ZANGERLIN HERVE	31000842	SECTEUR 59 G 25 SOMAIN	5	nov-18	mai-23	X	X		

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Responsable du terrain de stage	N° terrain	Nom du terrain de stage	Durée agrément	Début premier semestre	Début dernier semestre	Phase 1	Phase 2	FST	Double agrément ADDICTOLOGIE
GHT HAINAUT CAMBRESIS	590000618	CH VALENCIENNES	M. SEMAL ROBIN	32000179	SECT.59G32 SAINT SAULVE-VALENCIE NNES Fléché UTD avec consultation CMP	5	nov-18	mai-23		X		A
GHT HAINAUT CAMBRESIS	590000618	CH VALENCIENNES	M. SEMAL ROBIN	32000237	SECT.59G32 SAINT SAULVE-VALENCIE NNES Fléché USCM avec consultation CMP	5	nov-18	mai-23		X		A
GHT HAINAUT CAMBRESIS	590000618	CH VALENCIENNES	M. MARQUET JEREMY	32000181	SECT.59G31 ST SAULVE-VALENCIENNE S Fléché Centre de crise	1	nov-18	mai-23	X	X		
GHT HAINAUT CAMBRESIS	590000618	CH VALENCIENNES	M. MARQUET JEREMY	32000183	SECT.59G31 ST SAULVE-VALENCIENNE S Fléché UMAD	1	nov-18	mai-23	X	X		
GHT HAINAUT CAMBRESIS	590000618	CH VALENCIENNES	M. THOMAZEAU ERIC	32000186	SECT.59G30 ST SAULVE-CONDE- ONNAING-FR Fléché UCSM avec Consultation CMP	5	nov-15	mai-20		X		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590044665	CLINIQUE DES 4 CANTONS	M. FOSSAERT ARNAUD	31000438	SOINS-ETUDES-READAPTATION FSEF ORIENTA	5	nov-17	mai-22		X		
GHT DE L'ARTOIS TERNOIS	620000034	CH ARRAS	Mme SOUBELET LAURENCE	31000437	SERV. PSY.ADULTE CLINIQUE ALOIS CORBAZ	5	nov-18	mai-23	X	X		
GHT LITTORAL SUD	620000653	CH BOULOGNE SUR MER	M. SENAME PIERRE	31000934	PSYCHIATRIE SECTEUR NORD	5	nov-18	mai-23	X	X		
GHT LITTORAL SUD	620000653	CH BOULOGNE SUR MER	M. TEISSIERE FREDERIC	31000981	ADDICTOLOGIE	5	déc-18	mai-23		X	1	A
CGHT DE L'ARTOIS	620106518	CTRE DE PSYCHOTHERAPIE "LES MARRONNIER	Mme PRUSSE Valérie	31000909	HOSPITALISATION-BULLY LES MINES	1	nov-19	mai-20		X		
GHT LITTORAL SUD	620000323	CH CALAIS	M. LEVISSE PHILIPPE	31000746	PSY ADULTE "UNITE DE SANTE MENTALE G.	5	nov-19	mai-24		X		
GHT DE L'ARTOIS	620000240	CH HENIN-BEAUMONT A.CHARLON	Mme BELVA VALERIE	32000229	Clinique Fleury Joseph crépin Fléché USE	5	nov-15	mai-20	X	X		

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Responsable du terrain de stage	N° terrain	Nom du terrain de stage	Durée agrément	Début premier semestre	Début dernier semestre	Phase 1	Phase 2	FST	Double agrément ADDICTOLOGIE
GHT DE L'ARTOIS	620000240	CH HENIN-BEAUMONT A.CHARLON	Mme BELVA VALERIE	32000230	Clinique Fleury Joseph crépin Fléché Unité de Soins et de Réhabilitation	5	nov-15	mai-20	X	X		
GHT DE L'ARTOIS	620000240	CH HENIN-BEAUMONT A.CHARLON	Mme RIEHL VALENTINE	32000231	Clinique Fleury Joseph crépin Fléché USE	5	mai-16	nov-20	X	X		
GHT DE L'ARTOIS	620000240	CH HENIN-BEAUMONT A.CHARLON	Mme RIEHL VALENTINE	32000232	Clinique Fleury Joseph crépin Fléché Unité de Soins et de Réhabilitation	5	mai-16	nov-20	X	X		
GHT DE L'ARTOIS	620000257	CH LENS DR SCHAFFNER	M. BETREMIEUX MARC	31000343	SERV.LEBORICI PSYCHOTH.BEBE.ENFT ADI E	1	nov-19	mai-20	X	X		
GHT DE L'ARTOIS	620000257	CH LENS DR SCHAFFNER	M. PARESYS PIERRE	31000556	CTRE DE SANTE MENTALE JB PUSSIN SECTEU	5	nov-18	mai-23	X	X		
GHT DE L'ARTOIS	620000257	CH LENS DR SCHAFFNER	M. CHOURAKI PIERRE	31001723	ADDICTOLOGIE	1	nov-18	mai-23		X	1	A
GHT DE L'ARTOIS	620000257	CH LENS DR SCHAFFNER	M. MALBRANQUE BRUNO	31000467	CENTRE DE SANTE MENTALE PUSSIN LENS	1	nov-18	mai-23	X	X		
GHT PSYCHIATRIE 59-62	620000281	EPSM VAL DE LYS ARTOIS SAINT VENANT	Mme ARFA Samira	31001722	REHABILITATION PSYCHOSOCIALE	1	mai-19	nov-19		X		
GHT PSYCHIATRIE 59-62	620000281	EPSM VAL DE LYS ARTOIS SAINT VENANT	Mme DARCAS MARIE-LAURE	31000483	PSY AIRE-SUR-LA LYS	5	nov-17	mai-22	X	X		
GHT PSYCHIATRIE 59-62	620000281	EPSM VAL DE LYS ARTOIS SAINT VENANT	Mme DUBOIS BOULIER Anne-Frédérique	31000482	PSY NOEUX-LES-MINES	1	mai-19	nov-19	X	X		

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRE T)	Nom (établissement/praticien/autre)	Responsable du terrain de stage	N° terrain	Nom du terrain de stage	Durée agrément	Début premier semestre	Début dernier semestre	Phase 1	Phase 2	FST	Double agrément ADDICTOLOGIE
GHT PSYCHIATRIE 59-62	620000281	EPSM VAL DE LYS ARTOIS SAINT VENANT	Mme GAUTRAIN MARTINE	31000481	PSY BRUAY LA BUISSIERE	5	nov-17	mai-22	X	X		
GHT PSYCHIATRIE 59-62	620000281	EPSM VAL DE LYS ARTOIS SAINT VENANT	Mme GREBERT Aurélie	31000477	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DU TERNOIS -GA	1	mai-19	nov-19	X	X		
GHT PSYCHIATRIE 59-62	620000281	EPSM VAL DE LYS ARTOIS SAINT VENANT	Mme LOUCHART MICHELE	31000479	PSY LILLERS	5	nov-18	mai-23	X	X		
GHT PSYCHIATRIE 59-62	620000281	EPSM VAL DE LYS ARTOIS SAINT VENANT	Mme MEUNIER NATHALIE	31001741	ADDICTOLOGIE	1	nov-19	mai-20		X	1	A
GHT PSYCHIATRIE 59-62	620000281	EPSM VAL DE LYS ARTOIS SAINT VENANT	M. PEQUIGNOT BRUNO	31000480	PSY ST-OMER	5	nov-15	mai-20	X	X		A
GHT PSYCHIATRIE 59-62	620000281	EPSM VAL DE LYS ARTOIS SAINT VENANT	Mme VERLHAC ANNE	31000775	PSYCHIATRIE ADULTE BETHUNE	5	nov-17	mai-22	X	X		
GHT DE L'ARTOIS TERNOIS	620100347	CLINIQUE LE RYONVAL	Mme PRONNIER PASCALE	31000812	PSYCHIATRIE ADULTE	5	nov-17	mai-22	X	X		

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-07-29-016

services agréés DES PSY PEDOPSY CA 4 ET 5 JUIN
2019

services agréés DES PSY PEDOPSY CA 4 ET 5 JUIN 2019

PEDOPSYCHIATRIE
SERVICES AGREES COMMISSION D'AGREMENT DES 4 ET 5 JUIN 2019

GHT	Numéro (FINES/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Responsable du terrain de stage	N° terrain	Nom du terrain de stage	Durée agrément	Début premier semestre	Début dernier semestre	Phase 1	Phase 2	FST
GHT PSYCHIATRIE 59-62	590000782	EPSM LILLE-METROPOLE	Dr BABA Nadia M. GARCIN VINGENT	31000373	59 I 03 HALLUIN/ARMENTIERES/TOURCOING			nov-19	X	X	
GHT PSYCHIATRIE 59-62	590000790	E.P.S.M DES FLANDRES BAILLEUL	M. DUPEYRAS LAURENT	31000644	59 I 01 DUNKERQUE / BERGUES / GRAVELINES	5	nov-16	mai-21	X	X	
GHT PSYCHIATRIE 59-62	590000790	E.P.S.M DES FLANDRES BAILLEUL	Mme MOYAUX ANNE	31000585	59 I 02 HAZEBROUCK / BAILLEUL / MERVILLE	5	nov-17	mai-22	X	X	
GHT HAINAUT CAMBRAIS	590000428	CH CAMBRAI	Mme FERRARO ROSA	31000501	INTERSECTEUR CAMBRAI	5	nov-17	mai-22		X	
GHT HAINAUT CAMBRAIS	590000592	CH DENAIN	Mme PLET MARIE-ANNE	31000233	SECT.PSY INFANTO JUVENILE 59I10 DENAIN	5	nov-16	mai-21		X	
GHT DU DOUAIS	590001004	CH DOUAI	M. MAILLEUX PIERRE	31000458	PSY INFANTO-JUVEN.INTERSEC.DOUAI SECT.	1	nov-18	mai-23	X	X	
GHT LITTORAL NORD	590000337	CH DUNKERQUE	Mme SCALBERT MANUELA	31000239	SERVICE DE PEDIATRIE ET DE MEDECINE DE L'ADOLESCENCE	5	mai-18	nov-22	X	X	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	M. LETEURTRE STEPHANE	31000142	REANIMATION PEDIATRIQUE	5	nov-18	mai-23		X	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	M. MEDJKANE FRANCOIS	31000077	SERVICE PSY ENFANT ET ADOLESCENT	5	nov-17	mai-22	X	X	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	M. JARDRI RENAUD	32000155	SERVICE PSY PERINATALE	5	nov-19	mai-24		x	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	Mme NGUYEN SYLVIE	31000609	SERV.NEUROPED.CLINIQUE PEDIATRIE	5	nov-16	mai-21		X	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	M. STORME LAURENT	31000080	CLINIQUE DE NEONATOLOGIE	5	nov-16	mai-21		X	

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Responsable du terrain de stage	N° terrain	Nom du terrain de stage	Durée agrément	Début premier semestre	Début dernier semestre	Phase 1	Phase 2	FST
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	M. SUBTIL DAMIEN	31000259	CLINIQUE D'OBSTETRIQUE	1	nov-18	mai-23		X	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	M. THOMAS PIERRE	31000614	SERV.MEDICO PSYCHO REGIONAL	5	nov-16	mai-21		X	1 - 10
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	M. TURCK DOMINIQUE	31000758	UNITE GASTRO,HEPATO ET NUTRITION PEDIA	5	nov-17	mai-22		X	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590797353	HOPITAL SAINT VINCENT DE PAUL GHICL	Mme DUCOIN ADELAIDE	31000847	SERVICE PSY. ENFANT ET DE L'ADO LILLE	5	nov-16	mai-21		X	
GHT HAINAUT CAMBRAISIS	590000535	C.H. SAMBRE AVESNOIS MAUBEUGE	Mme VANHALLE Françoise	31000857	PSYCHOPATHO. ENFANT ET ADO. MAUBEUGE	1	mai-19	nov-19		X	
GHT PSYCHIATRIE 59-62	590001418	EPSM AGGLOMERATION LILLOISE	Mme BLOIS VERONIQUE	31000313	SECT.59107 CMP ENFANTS ET ADO ROUBAIX	5	mai-15	nov-19	X	X	
GHT PSYCHIATRIE 59-62	590001418	EPSM AGGLOMERATION LILLOISE	Mme DO DANG PATRICIA	31000315	SECT.59104 CMP ENFANTS ET ADO LILLE	5	nov-16	mai-21	X	X	
GHT PSYCHIATRIE 59-62	590001418	EPSM AGGLOMERATION LILLOISE	M. MOREAU FRANCIS	31000374	SECT.59106 CMP ENFANTS ET ADO VILLENEU	5	nov-17	mai-22	X	X	
GHT HAINAUT CAMBRAISIS	590000618	CH VALENCIENNES	Mme GRAS HELENE	32000189	PSY INFANTO-JUVENILE Fléché Hôpital de jour/CMP Valenciennes	1	nov-18	mai-23	X	X	
GHT HAINAUT CAMBRAISIS	590000618	CH VALENCIENNES	Mme GRAS HELENE	32000191	PSY INFANTO-JUVENILE Fléché CMP Condé/ Pêdo de liaison	1	nov-18	mai-23	X	X	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE	590044665	CLINIQUE DES 4 CANTONS	M. FOSSAERT ARNAUD	31000438	SOINS-ETUDES-READAPTATION FSEF ORIENTA Dteur VANHALLE	5	nov-17	mai-22		X	
GHT DE L'ARTOIS TERNOIS	620000034	CH ARRAS	M. VISTICOT Antony	31000560	PSYCHIATRIE ENFANT ET ADO. ARRAS	1	nov-19	mai-20	X	X	
GHT LITTORAL SUD	620000323	CH CALAIS	Mme FOURIKA CATHERINE	31000413	SECTEUR PEDO-PSYCHIATRIE CALAIS	5	nov-17	mai-22		X	
GHT LITTORAL SUD	620000324	CH CALAIS	M. LEVISSE PHILIPPE	31000746	PSYCHIATRIE ENFANT ET ADOLESCENT DE 10 A 20 ANS	5	nov-19	mai-24	X	X	

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Responsable du terrain de stage	N° terrain	Nom du terrain de stage	Durée agrément	Début premier semestre	Début dernier semestre	Phase 1	Phase 2	FST
GHT COTE D'OPALE	620002154	INST.DEPART. A.CALMETTE CAMIERS	Mr FOURCROY FREDERIC	31000942	Pédopsychiatrie 62108 secteur sud	1	mai-19	nov-19		X	
GHT COTE D'OPALE	620002154	INST.DEPART. A.CALMETTE CAMIERS	Mme LEFETZ Christelle	31000905	PEDOPSYCHIATRIE 62102 SECTEUR BOULOGNE	1	mai-19	nov-19		X	
GHT DE L'ARTOIS	620000240	CH HENIN-BEAUMONT A.CHARLON	Mme DESOBRY CLAUDINE	31001011	PSY INFANTO-JUVENILE	5	nov-16	mai-21	X	X	
GHT DE L'ARTOIS	620000257	CH LENS DR SCHAFFNER	M. BETREMIEUX Marc	31000343	SERV.LEBORICI PSYCHOTH.BEBE,ENFT ADO E	1	nov-19	mai-20	X	X	
GHT PSYCHIATRIE 59-62	620000281	EPSM VAL DE LYS ARTOIS SAINT VENANT	M. LAUWERIER LAURENT	31000485	INTERSECTEUR AIRE-LILLERS- ST OMER	5	nov-18	mai-23	X	X	
GHT PSYCHIATRIE 59-62	620000281	EPSM VAL DE LYS ARTOIS SAINT VENANT	M. LAUWERIER LAURENT	31000484	SERVICE PEDO-PSY INTERSECTEUR BETHUNE/	5	nov-19	mai-24	X	X	

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-07-29-017

services agréés DES SANTE PUBLIQUE CA 4 et 5 juin
2019

services agréés DES SANTE PUBLIQUE CA 4 et 5 juin 2019

SANTE PUBLIQUE
SERVICES AGREES COMMISSION D'AGREMENT DES 4 ET 5 JUIN 2019

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	N° terrain	Responsable du terrain de stage	Nom du terrain de stage	Premier semestre	Dernier semestre	Durée de l'agrément	CHU	Phase 1	Phase 2	FST
GHT PSYnergie 59-62	590000782	EPSM LILLE-METROPOLE	31000494	M. ROELANDT JEAN-LUC	CTRE COLLABORATEUR OMS EN SANTE MENTAL	nov-16	mai-21	5	Non		X	
GHT DU DOUAISIS	590001004	CH DOUAI	31000808	M. CHOURCHOU LIS DIMITRI	DEPARTEMENT D'INFORMATION MEDICA LE	nov-18	mai-23	5	Non	X	X	
GHT DU DOUAISIS	590001004	CH DOUAI	32000124	M. CHOURCHOU LIS DIMITRI	DEPARTEMENT D'INFORMATION MEDICA LE FLECHE LIBRE	nov-18	mai-23	5	Non	X LIBRE		
GHT LITTORAL NORD	590000337	CH DUNKERQUE	31000764	M. HOUYENGAH FRANCOIS	INFORMATION MEDICALE	nov-16	mai-21	5	Non		X	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590796330	SANTE PUBLIQUE FRANCE	31000307	Mme WYNDELS KARINE	CELLULE D'INTERVENTION EN REGION -CIRE	nov-18	mai-23	5	Non	X	X	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590796330	SANTE PUBLIQUE FRANCE	32000125	Mme WYNDELS KARINE	CELLULE INTERV REGION FLECHE LIBRE	nov-18	mai-23	5	Non	X LIBRE		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590796330	A.R.S. HAUTS-DE-FRANCE	31001596	Mme DEFEBVRE MARGUERITE-MARIE	DST-Direction stratégie et territoires	nov-18	mai-23	5	Non		X	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590796330	A.R.S. HAUTS-DE-FRANCE	31000738	M. LEGENDRE JEAN-PHILIPPE	POLE VEILLE ET SECURITE SANITAIRE	nov-18	mai-23	5	Non	X	X	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590796330	A.R.S. HAUTS-DE-FRANCE	32000126	M. LEGENDRE JEAN-PHILIPPE	POLE VEILLE SECU SANI FLECHE LIBRE	nov-18	mai-23	5		X LIBRE		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590796330	A.R.S. HAUTS-DE-FRANCE	31001028	M. VAN BOCKSTAEL VINCENT	DIRECTION STRATEGIE,ETUDES ET EVALUATI	nov-18	mai-23	5	Non		X	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000104	CHRU LILLE		Mme BLANCKAERT KARINE	CEPIAS	mai-19	nov-19	1	Oui	X	X	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	31000662	M. DUHAMEL ALAIN	SERV.INFORMATION ET ARCHIVES MED CLINI	nov-18	mai-23	5	Oui	X	X	2
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	31001054	M. DERVAUX BENOIT	CELLULE INNOV.-DRCI (DELEG.A LA RECH.C	nov-18	mai-23	5	Oui		X	

SANTE PUBLIQUE
SERVICES AGREES COMMISSION D'AGREMENT DES 4 ET 5 JUIN 2019

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	N° terrain	Responsable du terrain de stage	Nom du terrain de stage	Premier semestre	Dernier semestre	Durée de l'agrément	CHU	Phase 1	Phase 2	FST
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	31001185	M. DUHAMEL ALAIN	PLATEFORME D'AIDE METHODOLOGIQUE	nov-18	mai-23	5	Oui	X	X	2
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	32000090	M. LOUKILI NOUREDINE	LUTTE ET PREVENTION DES INFECTIONS NOSOCOMIALES	nov-18	mai-23	5	Oui	X	X	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	32000127	M. LOUKILI NOUREDINE	LUTTE PREVEN INFECT NOSOCO FLECHE LIBRE	nov-18	mai-23	5	Oui	X LIBRE		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	31000219	Mme SOBASZEK ANNIE	SERV. MED.DU TRAVAIL ET PATHO. PROFESS	nov-15	mai-20	5	Oui		X	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	31000537	M. HEDOUIN VALERY	SERVICE MEDECINE LEGALE	nov-15	mai-20	5	Oui		X	10
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	31000613	M. AMOUYEL PHILIPPE	SANTE PUBLIQUE, EPIDEMIOLOGIE, ECONOMIE DE SANTE ET PREVENTION	nov-15	mai-20	5	Oui	X	X	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	31000765	Mme MATHIEU-NOLF	SERV. CENTRE ANTI POISON ET TOXICO VIG	nov-19	mai-20	1	Oui	X LIBRE	X LIBRE	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	31000974	M. THEIS DIDIER	SERV. DPT INFORMATION MEDICALE	nov-16	mai-21	5	Oui	X	X	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000188	CENTRE OSCAR LAMBRET	31001139	Mme CUCCHI MALGORZATA	DEPARTEMENT D'INFO. MEDICALE	nov-18	mai-23	5	Non	X	X	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000188	CENTRE OSCAR LAMBRET	32000128	Mme CUCCHI MALGORZATA	DEPART INFO MEDI FLECHE LIBRE	nov-18	mai-23	5		X LIBRE		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000188	CENTRE OSCAR LAMBRET	31001733	Mme CUCCHI MALGORZATA	DEPARTEMENT D'INFO. MEDICALE - Fléché Recherche clinique / Biostatistique	nov-18	mai-23	5	Non	X	X	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000188	CENTRE OSCAR LAMBRET	32000129	Mme CUCCHI MALGORZATA	DEP INFO MED (Fléché) FLECHE LIBRE	nov-18	mai-23	5		X LIBRE		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	175904309	RECTORAT DE LILLE	31001153	Mme WEENS BRIGITTE	SERVICE MEDICAL ACADEMIQUE	nov-18	mai-23	5	Non		X	16

SANTE PUBLIQUE
SERVICES AGREES COMMISSION D'AGREMENT DES 4 ET 5 JUIN 2019

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	N° terrain	Responsable du terrain de stage	Nom du terrain de stage	Premier semestre	Dernier semestre	Durée de l'agrément	CHU	Phase 1	Phase 2	FST
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	980000002	FEDERATION REGIONALE DE RECHERCHE EN S	31001038	M. DANIEL THIERRY	FEDERATION DE RECHERCHE EN SANTE MENTA	mai-16	nov-20	5	Non		X	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	980000002	FEDERATION REGIONALE DE RECHERCHE EN S	32000130	M. DANIEL THIERRY	FEDE RECH SANTE MENTA FLECHE LIBRE	nov-18	mai-23	5	Non		X LIBRE	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590007407	MME LE DR V. LEROY - DR ADJOINTPMI	31001182	Mme ALAO OMOLADE	POLE PMI SANTE DU VALENCIENNOIS	nov-17	mai-22	5	Non	X	X	16
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590007407	MME LE DR V. LEROY - DR ADJOINTPMI	32000131	Mme ALAO OMOLADE	POLE PMI SANTE DU VALEN FLECHE LIBRE	nov-18	mai-23	5	Non	X LIBRE		16
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590784922	INSTITUT PASTEUR DE LILLE	31000684	M. AMOUYEL PHILIPPE	SERVICE EPIDEMIOLOGIE ET DE SANTE PU	nov-15	mai-20	5	Non	X	X	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590784922	INSTITUT PASTEUR DE LILLE	31000491	M. BOULANGER ERIC	CENTRE DE PREVENTION SANTE LONGEVITE	nov-18	mai-23	5	Non	X	X	
GROUPE HOSPITALIER DE L'ARTOIS	590801106	CH ROUBAIX	32000026	Mme MAURY FLEUR	DEPARTEMENT D'INFORMATION MEDICALE	mai-18	nov-22	5	Non	X	X	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590801106	CH ROUBAIX	32000132	Mme MAURY FLEUR	DEPART INFO MEDI FLECHE LIBRE	nov-18	mai-23	5	Non	X LIBRE		
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590780284	CH ST PHILIBERT GHICL	31001043	Mme GERMAIN-ALONSO Maryse	DEPARTEMENT D'INFO. MEDICALE	nov-17	mai-22	5	Non		X	
GHT HAINAUT CAMBRESIS	590000618	CH VALENCIENNES	31001183	M. KYNDT XAVIER	INFORMATION MEDICALE	nov-17	mai-22	5	Non		X	
GHT LITTORAL SUD	620000323	CH CALAIS	31001184	Mme MOUGEY FLORENCE	PMSI SANTE PUBLIQUE	nov-17	mai-22	5	Non		X	
GHT HAINAUT CAMBRESIS	590000535	C.H. SAMBRE AVESNOIS MAUBEUGE	31000635	M. PARADIS	SERVICE DE SANTE PUBLIQUE	nov-15	mai-20	5	Non		X	
GHT LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000004	DRSM VILLENEUVE D'ASCQ	31000607	M. GADY-CHERRIER CLAUDE	SMR VILLENEUVE D'ASCQ	nov-18	mai-23	5	Non		X	
GHT LITTORAL SUD	620000653	CH BOULOGNE SUR MER	31001597	Mme LERAT SICOT Anne Jérôme	DIM	nov-18	mai-23	5	Non		X	

SANTE PUBLIQUE
SERVICES AGREES COMMISSION D'AGREMENT DES 4 ET 5 JUIN 2019

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	N° terrain	Responsable du terrain de stage	Nom du terrain de stage	Premier semestre	Dernier semestre	Durée de l'agrément	CHU	Phase 1	Phase 2	FST
GROUPE HOSPITALIER DE L'ARTOIS	620000224	CH BETHUNE	31000205	M. DUFOSSEZ FRANCOIS	DEPARTEMENT D'INFORMATION MEDICALE	nov-18	mai-23	5	Non	X	X	
GROUPE HOSPITALIER DE L'ARTOIS	620000225	CH BETHUNE	32000133	M. DUFOSSEZ FRANCOIS	DEPART INFO MEDI FLECHE LIBRE	nov-18	mai-23	5	Non	X LIBRE		

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-07-29-018

services agréés DESAR CA 4 et 5 juin 2019

services agréés DESAR CA 4 et 5 juin 2019

DESAR
SERVICES AGREES COMMISSION D'AGREMENT DES 4 ET 5 JUIN 2019

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Nom du terrain de stage	N° terrain	Responsable du terrain de stage	Durée de l'agrément	Début premier semestre	Début dernier semestre	Phase 1	Phase 2	FST
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000758	CH ARMENTIERES	SERVICE D'ANESTHESIE	31001711	M. DAMIENS MONIQUE	5	nov-18	mai-23	x	x	
HAINAUT CAMBRESIS	590000428	CH CAMBRAI	REANIMATION POLYVALENTE	31000565	M. HAJJAR MOSTAPHA	5	nov-15	mai-20		x	
HAINAUT CAMBRESIS	590000428	CH CAMBRAI	ANESTHESIE REANIMATION TEMPS PLEIN	31000157	M. LINXE ERIC	5	nov-16	mai-21	x	x	
GROUPE HOSPITALIER DU DOUAIS	590001004	CH DOUAI	ANESTHESIE-REA CHIRURGICALE	31000005	M. AL LAZKANI ALI	5	nov-17	mai-22	x	x	
GROUPE HOSPITALIER DU DOUAIS	590001004	CH DOUAI	REANIMATION POLYVALENTE	31000158	M. BOULLE-GERONIMI	5	nov-15	mai-20	x	x	
LITTORAL NORD	590000337	CH DUNKERQUE	ANESTHESIE REANIMATION	31000618	Mme AVERTIN THERESE	5	nov-15	mai-20	x	x	
LITTORAL NORD	590000337	CH DUNKERQUE	SERVICE DE REANIMATION	31000241	M. BEAGUE SEBASTIEN	5	nov-19	mai-24	x	x	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000188	CENTRE OSCAR LAMBRET	DEPARTEMENT D'ANESTHESIE REANIMATION ALGOLOGIE (DARA)	31000701	M. AHMEIDI ABESSE	5	mai-18	nov-22	x	x	9
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	CLIN.ANESTH-REA.CARDIO THORACI (ANESTH)	31000862	M. DESBORDES JACQUES	5	nov-17	mai-22	x	x	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	CLIN.ANESTHESIE-REA.CARDIO THORACI (REA)	31001727	M. DESBORDES JACQUES	5	nov-17	mai-22	x	x	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	SERV.AIDE MEDICALE URGENTE ET RE ANIMA	31000097	M. GOLDSTEIN PATRICK	5	nov-15	mai-20	x	x	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	CLIN.ANESTH-REA (ANESTH) HOP.HURIEZ	31000530	M. LEBUFFE GILLES	5	nov-17	mai-22	x	x	9
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	CLIN.ANESTH-REA (REA) HOP.HURIEZ	31001726	M. LEBUFFE GILLES	5	nov-17	mai-22	x	x	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	REANIMATION PEDIATRIQUE	32000099	M. LETEURTRE STEPHANE	5	nov-18	mai-23		x	

DESAR
SERVICES AGREES COMMISSION D'AGREMENT DES 4 ET 5 JUIN 2019

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Nom du terrain de stage	N° terrain	Responsable du terrain de stage	Durée de l'agrément	Début premier semestre	Début dernier semestre	Phase 1	Phase 2	FST
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	POLE DE REANIMATION	31000114	M. MATHIEU DANIEL	5	nov-15	mai-20	x	x	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	CLIN.ANESTHESIE REA J.DE FLANDRE	31000182	M. RICHART PIERRE	5	nov-18	mai-23	x	x	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	POLE D'ANESTH. REA. (ANESTH) HOP.SALENGRO	31000863	M. TAVERNIER BENOIT	5	nov-17	mai-22	x	x	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	POLE D'ANESTH. REA. (REA) HOP.SALENGRO	31001728	M. TAVERNIER BENOIT	5	nov-17	mai-22	x	x	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590797353	HOPITAL SAINT VINCENT DE PAUL GHICL	ANESTHESIE-REANIMATION	31000669	M. CANEVET CHRISTOPHE	5	mai-15	nov-19		x	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590780284	CH ST PHILIBERT GHICL	DEPARTEMENT D'ANESTHESIE GHICL	31000275	M. CANEVET CHRISTOPHE	5	mai-15	nov-19	x	x	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590780284	CH ST PHILIBERT GHICL	REANIMATION POLYVALENTE	31000339	M. VANDERLINDEN THIERRY	5	nov-16	mai-21	x	x	
HAINAUT CAMBRESIS	590000535	C.H. SAMBRE AVESNOIS MAUBEUGE	REANIMATION POLYVALENTE	31000262	M. BOUGHETTAYA MOHAMED	5	nov-18	mai-23		x	
HAINAUT CAMBRESIS	590000535	C.H. SAMBRE AVESNOIS MAUBEUGE	ANESTHESIE		M. NKIKO GEDEON	1	nov-19	mai-20		x	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590801106	CH ROUBAIX	ANESTH REANIMATION PAV P. GELLE	31000019	Mme NOURRI YMENE	5	nov-17	mai-22		x	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590801106	CH ROUBAIX	ANESTHESIE-REANIMATION	31000471	ALAWA IMAD	5	nov-19	mai-24	x	x	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590801106	CH ROUBAIX	REANIMATION POLYVALENTE ET SURVEILLANCE CONTINUE	31001591	M. HERBECQ PATRICK	5	mai-16	nov-21	x	x	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000121	CH SECLIN	ANESTHESIE REANIMATION	31000297	M. SOMMER SYLVIE	5	nov-18	mai-23	x	x	
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590804696	CH TOURCOING	ANESTHESIE REA-CHIR	31000203	Mme DIEU ELSIE	5	nov-18	mai-23	x	x	

DESAR
SERVICES AGREES COMMISSION D'AGREMENT DES 4 ET 5 JUIN 2019

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Nom du terrain de stage	N° terrain	Responsable du terrain de stage	Durée de l'agrément	Début premier semestre	Début dernier semestre	Phase 1	Phase 2	FST
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590804696	CH TOURCOING	REANIMATION MEDICALE ET MALADIES INFECTIONNELLES	31000190	M. LEROY OLIVIER	5	nov-15	mai-20	x	x	
HAINAUT CAMBRESIS	590000618	CH VALENCIENNES	REANIMATION POLYVALENTE ET NEUROCHIRURGICALE SOINS CONTINUUS	31000053	LAMBIOTTE FABIEN	5	mai-19	nov-23	x	x	
HAINAUT CAMBRESIS	590000618	CH VALENCIENNES	ANESTHESIE-REANIMATION	31000048	Mme. FONTAINE	5	nov-16	mai-21	x	x	
GROUPE HOSPITALIER DE L'ARTOIS-TERNOIS	620000034	CH ARRAS	REA/USC	31000419	M. GRANIER MAXIME	5	mai-19	nov-23	x	x	
GROUPE HOSPITALIER DE L'ARTOIS-TERNOIS	620000034	CH ARRAS	ANESTHESIE	31000431	M. NACRY REGIS	5	nov-18	mai-23	x	x	
GROUPE HOSPITALIER DE L'ARTOIS	620000224	CH BETHUNE	REANIMATION POLYVALENTE	31000171	M. VINSONNEAU/THEVENIN CHRISTOPHE/DIDIER	5	nov-15	mai-20	x	x	
GROUPE HOSPITALIER DE L'ARTOIS	620000224	CH BETHUNE	ANESTHESIE REANIMATION (ANESTH)	31000173	M. CHALLI HASSANE	5	nov-18	mai-23	x	x	
LITTORAL SUD	620000653	CH BOULOGNE SUR MER	POLE D'ANESTHESIE	31000397	M. POITREY H.F. /DUCROIX	5	nov-18	mai-23	x	x	
LITTORAL SUD	620000653	CH BOULOGNE SUR MER	SERVICE DE REANIMATION MEDICO-CHIRURGI	31000401	M. BRUNIN GUILLAUME	5	nov-19	mai-24	x	x	
LITTORAL SUD	620000323	CH CALAIS	ANESTHESIOLOGIE	31000412	M. CHENTOUF ABDESLAM	5	nov-15	mai-20	x	x	
LITTORAL SUD	620000323	CH CALAIS	REANIMATION POLYVALENTE	31000417	M. BAYECULA MAFULA JOSEPH	1	mai-19	nov-19	x	x	
GROUPE HOSPITALIER DE L'ARTOIS	620000257	CH LENS DR SCHAFFNER	ANESTHESIE-REANIMATION (ANESTH)	31000465	Mme HEBRARD ANNE	5	mai-19	nov-23	x	x	
GROUPE HOSPITALIER DE L'ARTOIS	620000257	CH LENS DR SCHAFFNER	ANESTHESIE-REANIMATION ANESTH CARDIAQ	31001730	Mme HEBRARD ANNE	5	mai-19	nov-23	x	x	
GROUPE HOSPITALIER DE L'ARTOIS	620000257	CH LENS DR SCHAFFNER	REANIMATION MEDICALE POLYVALENTE	31000459	Mme TEMIME JOHANNA	5	mai-19	nov-23	x	x	

DESAR
SERVICES AGREES COMMISSION D'AGREMENT DES 4 ET 5 JUIN 2019

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Nom du terrain de stage	N° terrain	Responsable du terrain de stage	Durée de l'agrément	Début premier semestre	Début dernier semestre	Phase 1	Phase 2	FST
LITTORAL NORD	620000349	CH SAINT OMER (REGION DE)	SERVICE DE REANIMATION MEDICO- CHIRURG	31000387	M. GALLAND CLAUDE	5	nov-17	mai-22		x	
LITTORAL NORD	620000349	CH SAINT OMER (REGION DE)	ANESTHESIE REANIMATION	31000716	M. N'GOYI BUKASA FREDERIC	1	nov-18	mai-23		x	

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-07-29-019

services agréés DESC + MIR CA 4 et 5 juin 2019

services agréés DESC + MIR CA 4 et 5 juin 2019

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Nom du terrain de stage	N° terrain	Responsable du terrain de stage	Durée de l'agrément	Début premier semestre	Début dernier semestre	DESC	Phase 1	Phase 2
GRUPE HOSPITALIER DU DOUAI	590001004	CH DOUAI	REANIMATION POLYVALENTE	31000158	M. BOULLE-GERONIMI	5	nov-15	mai-20	X	X	X
LITTORAL NORD	590000337	CH DUNKERQUE	SERVICE DE REANIMATION	31000241	M. BEAGUE SEBASTIEN	5	nov-15	mai-20	X	X	X
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000105	CHRU LILLE	POLE DE REANIMATION	31000114	M. MATHIEU DANIEL	5	nov-15	mai-20	X	X	X
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590000106	CHRU LILLE	REANIMATION PEDIATRIQUE	31000142	M. LETEURTRE STEPHANE	6	nov-18	mai-23	X		X
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590780284	CH ST PHILIBERT GHICL	REANIMATION POLYVALENTE	31000339	M. VANDERLINDEN THIERRY	5	nov-16	mai-21	X	X	X
HAINAUT CAMBRESIS	590000535	C.H. SAMBRE AVESNOIS MAUBEUGE	REANIMATION POLYVALENTE	31000262	M. BOUGUETTAYA MOHAMED	1	mai-19	nov-19	X		
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590801106	CH ROUBAIX	FED MED CHIR DE REA-REA MEDICALE	31000134	M. HERBECQ PATRICK	5	nov-17	mai-22	X	X	X
LILLE METROPOLE FLANDRE INTERIEURE	590804696	CH TOURCOING	REANIMATION MEDICALE ET MALADIES INFEC	31000190	M. LEROY OLIVIER	5	nov-15	mai-20	X	X	X
HAINAUT CAMBRESIS	590000618	CH VALENCIENNES	REANIMATION	31000053	M. ELBEKI NABIL/LAMBIOTTE FABIEN	5	nov-19	mai-24	X		X
GRUPE HOSPITALIER DE L'ARTOIS-TERNOIS	620000034	CH ARRAS	REA/USC	31000419	M. GRANIER MAXIME	5	mai-19	nov-23	X	X	X
GRUPE HOSPITALIER DE L'ARTOIS	620000224	CH BETHUNE	SERVICE REANIMATION	31001656	M. VINSONNEAU CHRISTOPHE / M.THEVENIN DIDIER	5	nov-17	mai-22	X	X	X
LITTORAL SUD	620000653	CH BOULOGNE SUR MER	SERVICE DE REANIMATION MEDICO-CHIRURGI	31000401	M. BRUNIN GUILLAUME	5	nov-19	mai-24	X	X	X
LITTORAL SUD	620000323	CH CALAIS	REANIMATION POLYVALENTE	31000417	M. BAYEKULA MAFULA JOSEPH	1	mai-19	nov-19	X	X	X
GRUPE HOSPITALIER DE L'ARTOIS	620000257	CH LENS DR SCHAFFNER	REANIMATION MEDICALE POLYVALENTE	31000459	Mme. TEMIME JOHANNA	1	mai-19	nov-19	X	X	X
LITTORAL NORD	6200000349	CH SAINT OMER (REGION DE)	SERVICE DE REANIMATION MEDICO-CHIRURG	31000387	M. GALLAND CLAUDE	5	nov-19	mai-24	X		X

DESC REANIMATION ET DES MÉDECINE INTENSIVE-RÉANIMATION (MIR)
SERVICES AGREES COMMISSION D'AGREMENT DES 4 ET 5 JUIN 2019

GHT	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	Nom du terrain de stage	N° terrain	Responsable du terrain de stage	Durée de l'agrément	Début premier semestre	Début dernier semestre	DESC	Phase 1	Phase 2